

Le Vlaams Blok¹ comme nouvel agent politique

Analyse des débats à la Chambre des représentants de 1981 à 1999.

Carla Nagels

Centre de recherches criminologiques de l'U.L.B.

Introduction

Cette contribution est issue du matériel récolté lors de la réalisation d'une thèse de doctorat en criminologie. A première vue, il paraît étrange qu'une criminologue s'intéresse à l'extrême-droite. Mais un des éléments forts qui est ressorti de l'analyse de notre matériel empirique constitué du discours de la Chambre des représentants entre 1981 et 1999 de Belgique renvoie à l'importance accrue du discours de l'extrême droite, et en particulier celui du Vlaams Blok. La montée des partis d'extrême droite n'est évidemment pas un phénomène typiquement belge puisque la majorité des pays européens sont confrontés à cette réalité. S'il est évident qu'il existe une littérature abondante concernant la montée de l'extrême-droite, la plupart des ouvrages qui sont consacrés à l'analyse de ce phénomène tentent soit d'en trouver les conditions d'émergence, soit étudient les caractéristiques particulières de l'électorat de ces partis, soit encore se penchent sur les discours tenus par l'extrême droite². Peu d'auteurs s'attachent à analyser les multiples effets que ce phénomène produit dans l'espace social³.

¹ Nous ne nous attarderons qu'à l'influence qu'exerce le Vlaams Blok car même si le FN/NF est également représenté au sein de la Chambre suite aux élections du 24 novembre 1991, ce parti, qui défend pourtant des thèses proches du Vlaams Blok, n'acquiert aucune légitimité dans le débat politique. Notons par ailleurs qu'entretiens le Vlaams Blok est devenu le Vlaams Belang.

² Pour une analyse de la montée des partis d'extrême-droite en Europe, voyez, entre autres, H. De Schamphelre, Y., Thanassekos (dir.), *L'Extrême droite en Europe de l'Ouest*, Bruxelles, VUBPRESS, 1991 ; H. Kitschelt, *The Radical Right in Western Europe ; a Comparative Analysis*, Michigan, The University of Michigan Press, 1997 ; P. Ignazi, *Extreme Right Parties in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2003 ; P. H. Merkl, L. Weinberg (dir.), *Right-Wing Extremism in the Twenty-First Century*, London, éd. Frank Cass, 2003.

³ Cette affirmation est à nuancer. Il est évident que de nombreux criminologues et sociologues belges analysent l'orientation des politiques publiques, essentiellement les politiques qui visent à prévenir ou gérer la délinquance, en rapport avec la montée de l'extrême droite. Citons par exemple, Y. Cartuyvels, Ph. Mary (dir.), *L'Etat face à l'insécurité : dérives politiques des années 90*, Bruxelles, éd. Labor, 1999 ; L. Van Campenhout, Y. Cartuyvels, Fr. Digneffe, D. Kaminski, Ph. Mary, A. Rea (dir.), *Réponses à l'insécurité: des discours aux pratiques*, Bruxelles, éd. Labor, 2000. C'est également vrai en France où l'expression « la lepenisation des esprits » est devenue récurrente dans les milieux intellectuels de « gauche ».

Cette contribution tend justement, à travers l'analyse du discours de la Chambre des Représentants, à combler, certes de manière parcellaire, cette lacune.

Dans le cadre de notre thèse de doctorat, nous avons en effet été amenée à analyser le discours de la Chambre des représentants entre 1981 et 1999, c'est-à-dire entre le premier gouvernement de Martens-Gol et le dernier gouvernement de J.-L. Dehaene. Notre thèse, qui portait plus spécifiquement sur le discours politique en matière de violence et de jeunesse, posait comme hypothèse générale que le discours sur l'augmentation de la violence des jeunes ne pouvait se comprendre qu'à la lumière des changements plus fondamentaux qui affectent le discours politique dans son ensemble⁴. Mais ces changements fondamentaux permettent aussi, à notre sens, de comprendre comment et pourquoi le discours du Vlaams Blok a acquis autant d'importance et de légitimité à la fin du 20^{ème} siècle. Au-delà de son importance quantitative croissante, – ce parti passe en effet d'un unique représentant en 1981 à 12 représentants en 1991 et à 11 représentants en 1995⁵ – il apparaît surtout comme un nouvel agent politique.

Dans le cadre de cette contribution, nous nous attacherons à démontrer que le Vlaams Blok est devenu un agent politique influent. Premièrement, il a acquis une certaine légitimité qui découle de sa représentation effective dans l'enceinte du parlement. En effet, le nombre de profanes qui votent pour lui n'a cessé de croître sur la période étudiée. Deuxièmement, selon la théorie des champs développée par P. Bourdieu et plus particulièrement sa conception du champ politique que nous développerons dans le cadre théorique de cet article, la légitimité qu'acquiert un parti se mesure, entre autres, au poids que les autres partis accordent à ses interventions. Nous verrons dans les pages qui suivent que le discours du Vlaams Blok est pris « au sérieux » dans l'enceinte de la Chambre. Enfin, dernier élément, les quelques 10.000 pages analysées ont fait émerger deux modes particuliers de structuration du discours politique, c'est-à-dire que l'enjeu de la lutte politique se métamorphose fondamentalement entre les années 80 et les années 90 et que le discours du Vlaams Blok cadre parfaitement dans le nouvel agencement.

Cette structuration différenciée du discours politique peut en partie se comprendre au regard d'une modification profonde du paysage politique belge sur la période étudiée. La Belgique étant une démocratie à scrutin proportionnel, une multitude de formations politiques sont présentes dans l'enceinte de la Chambre et ce, tant dans la majorité que dans l'opposition. Or, entre le début des années 80 et la fin des années 90, certains partis disparaissent (l'UDRT⁶, le

⁴ Tant la période que le matériel empirique sélectionné l'ont été au regard de notre thématique de thèse, c'est-à-dire les jeunes et la violence. C'est suite à l'analyse du matériel récolté et à la prégnance du discours du Vlaams Blok que l'idée d'écrire un article sur ce sujet a émergé. Néanmoins le début de la période sélectionnée (81) correspond également à l'émergence de ce parti politique dans l'enceinte de la Chambre. Nous renvoyons le lecteur intéressé par de plus amples développements à C. Nagels, *Jeunes et violence. Une rencontre programmée par la crise de solidarité*, Bruxelles, Bruylant, 2005, pp. 87-93 ; 118-123. Plusieurs thématiques ont été sélectionnées : orientation de politique générale, politiques en matière de jeunesse, politiques d'éducation, politiques de l'emploi, politiques d'immigration et tout ce qui a trait de près ou de loin à la délinquance (violence) et à son traitement. Le matériel empirique est composé du discours tenu à la Chambre sur cette période, c'est-à-dire de l'ensemble des déclarations et communications gouvernementales, des propositions et projets de loi ayant trait à nos objets, des interpellations et questions (écrites ou orales) abordant nos objets, des discussions autour des budgets de l'emploi, de la justice, de l'intérieur, de l'éducation... Au total, plus de 10.000 pages ont été analysées.

⁵ Notons toutefois que suite à la réforme de l'article 63 de la Constitution intervenue en 1993, la Chambre compte désormais 150 députés au lieu de 212.

⁶ L'Union Démocratique pour le Respect du Travail est né en 1978 et défend des thèses ultralibérales jugeant la fiscalité trop excessive. Ce parti élargira rapidement ses propos : rejet de la classe politique, propos à tendance raciste et xénophobe. Ce parti disparaîtra du paysage politique belge dès 1987.

PCB, le FDF comme parti indépendant puisqu'il s'associe au PRL⁷ en 1993), d'autres apparaissent (le FN-NF). Certains perdent plus de la moitié de leurs élus (le FDF et la Volksunie⁸) tandis que d'autres augmentent nettement leur représentation (le Vlaams Blok et les écologistes). Si le Vlaams Blok était déjà représenté au parlement suite aux élections législatives de 1978, les écologistes font leur rentrée en 1981 où ils obtiennent tout de suite quatre sièges à la Chambre des représentants. Sur la période étudiée (1981-1999) le Vlaams Blok et les écologistes demeurent continuellement dans l'opposition et ont une représentation politique plus ou moins équivalente en termes quantitatifs⁹.

Cette contribution se divisera en quatre parties. La première est consacrée à l'explicitation du cadre théorique – la théorie des champs développée par P. Bourdieu – et au postulat méthodologique qui guide l'analyse du matériel de recherche – la thèse de l'autonomie du discours développée par M. Foucault –. La deuxième et la troisième parties traitent de la légitimation du Vlaams Blok comme nouvel agent politique. En effet, même si tous les partis rejettent en bloc cette formation politique, il faut bien constater qu'ils en parlent beaucoup (2) et que celle-ci est parvenue à contaminer les prises de position des autres forces politiques sur les objets délinquance et immigration (3). Enfin, dans la quatrième partie de cette contribution nous tenterons de comprendre pourquoi le Vlaams Blok acquiert autant d'importance tout en restant fidèle à notre postulat méthodologique, c'est-à-dire en analysant le discours, ici le discours tenu par les députés, comme pratique autonome.

1. Cadre théorique et méthodologique

Pour comprendre ce que nous entendons par « agent politique », un détour méthodologique s'impose. En effet, notre recherche s'est, entre autres, construite sur base de la théorie des champs de P. Bourdieu. Pour cet auteur, un champ est un espace relationnel où des prises de position antagonistes se répondent les unes aux autres. Il a ses propres limites, qui sont en quelque sorte déterminées empiriquement là où s'arrêtent les effets du champ. Un agent est d'ailleurs inclus dans un champ à partir du moment où il y produit des effets¹⁰. Chaque champ, que l'on pourrait comparer à un jeu où des adversaires s'affrontent, a ses propres règles du jeu ainsi que ses propres enjeux, reconnus par tous ceux qui participent au jeu. Ceux

⁷ Le parti réformateur libéral est, comme son nom l'indique, un parti défendant les thèses libérales et se situe à droite sur l'échiquier politique. En mars 2002, il deviendra le mouvement réformateur (MR).

⁸ Ces deux partis représentent un clivage essentiel et propre à la Belgique : le clivage linguistique. Le FDF (Front démocratique des Bruxellois francophones) et la Volksunie défendent les intérêts des communautés linguistiques. Alors que le clivage communautaire prend de plus en plus d'importance puisque nous sommes actuellement en pleine crise institutionnelle, il est intéressant de constater que ces deux partis ont subi des défaites électorales conséquentes tout au long des années 90, les poussant, pour le FDF à s'allier au PRL dès 1993, pour la Volksunie à se scinder en une aile progressiste (SPIRIT) qui s'alliera au SPA (parti socialiste flamand) et une aile conservatrice (NVA) qui s'alliera avec les sociaux-chrétiens flamands (CD&V, ex-CVP).

⁹ Il est à noter qu'entretiens l'évolution de ces deux formations politiques a subi un sort opposé. Si le Vlaams Blok n'a cessé de croître, les écologistes ont payé un lourd tribut suite à leur participation à la coalition Arc-en-Ciel entre 1999 et 2003. Ainsi, suite aux élections législatives du 18 mai 2003, le Vlaams Blok obtient 18 sièges, tandis qu'Ecolo n'en obtient plus que quatre et qu'Agalev (Verts flamands) n'est même plus représenté dans l'enceinte de la Chambre. Le Vlaams Blok, entretiens devenu Vlaams Belang, est devenu la deuxième force politique en Flandre et la troisième force politique du royaume suite aux élections fédérales du 10 juin 2007.

¹⁰ P. Bourdieu donne l'exemple des journalistes politiques qui font partie intégrante du champ politique dans la mesure où ils y produisent des effets, entre autres parce qu'ils participent activement à la production du capital réputationnel, le capital politique par excellence, des hommes politiques (P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, PUL, 2000, pp. 61-65).

qui participent à la lutte, au conflit, participent en même temps à la reproduction du jeu, en contribuant, par le fait de jouer, à la croyance dans la valeur du jeu.

Pour P. Bourdieu, le champ politique est le lieu par excellence où les agents engagés dans la lutte politique cherchent à former et à transformer les visions et les di-visions du monde social et à agir ainsi sur le monde social lui-même, le lieu par excellence où les mots sont des actions. « *La lutte qui oppose les professionnels [politiques] est sans doute la forme par excellence de la lutte symbolique pour la conservation ou la transformation du monde social par la conservation ou la transformation de la vision et des principes de division du monde* »¹¹. C'est bien parce que le monde social peut être perçu et construit de différentes façons - même si certaines façons sont plus probables que d'autres -, qu'il existe une part d'indétermination, de flou, que l'action proprement politique est possible. S'y joue donc la lutte pour le monopole de l'élaboration et de la diffusion du principe de division du monde social ainsi que, corrélativement, la lutte pour le monopole de l'utilisation des instruments de pouvoirs objectivés, c'est-à-dire les appareils d'État. Si tous les champs ont un *nomos* particulier, c'est-à-dire un principe fondamental de vision et de division de la réalité, « *les luttes symboliques et politiques ont pour enjeu majeur l'énonciation des 'bons' principes de vision et de division. Dans le champ politique, si je dis que la division majeure est celle des riches et des pauvres, j'obtiens une certaine structure sociale. Si je dis que c'est la division entre les Français et les étrangers, j'obtiens une toute autre structure. Autrement dit, les principes de division n'ont rien de gratuit. Ils sont constitutifs des groupes et donc des forces sociales* »¹².

En effet, le champ politique a comme particularité de pouvoir faire advenir les principes de catégorisation de la réalité sociale car les agents dominants de ce champ, ceux qui acquièrent le plus de légitimité, peuvent s'appuyer sur l'appareil d'État. Dans nos sociétés « modernes », l'État contribue pour une part déterminante dans la production et la reproduction des principes de construction du monde social, des principes de vision et de division en catégories de la réalité sociale. « *Il impose notamment dans la réalité et dans les cerveaux, tous les principes de classement fondamentaux (...) qui sont le produit de l'application de 'catégories' cognitives, ainsi réifiées et naturalisées ; il est au principe de l'efficacité symbolique de tous les rites d'institution (...). À travers l'encadrement qu'il impose aux pratiques, l'État institue et inculque des formes symboliques de pensée communes (...) à tous ses sujets* »¹³. L'État détient non seulement le monopole de la violence légitime (M. Weber), mais également le monopole de la violence symbolique légitime. Mais il ne faut pas oublier que ce point de vue étatique émane de ceux qui dominent directement ou indirectement l'État et qui ont érigé leur point de vue en point de vue universel, à l'issue de luttes contre des points de vue concurrents.

Pour pouvoir énoncer les « bons » principes de division, les agents politiques doivent bénéficier d'une légitimité, c'est-à-dire être reconnus et habilités à tenir un discours sur le monde social, un discours d'autorité. Le langage d'autorité ne détient son autorité que parce que l'agent qui le prononce est investi de cette autorité, qu'il possède le capital symbolique suffisant pour le faire, en d'autres termes, qu'il a la reconnaissance d'un groupe qui estime qu'il est habilité à tenir le discours qu'il tient. Le capital politique est donc un capital réputationnel, un capital symbolique lié à la manière d'être perçu. « *Ce qui fait le pouvoir des mots et des mots d'ordre, pouvoir de maintenir l'ordre ou de le subvertir, c'est la croyance dans la légitimité des mots et de celui qui les prononce, croyance qu'il n'appartient pas aux*

¹¹ P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 224.

¹² P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, PUL, 2000, p. 63.

¹³ P. Bourdieu, *Méditations pascalienne*, Paris, Seuil, 1997, p. 209.

mots de produire. (...) Le pouvoir symbolique comme pouvoir de constituer le donné par l'énonciation, de faire voir et de faire croire, de confirmer ou de transformer la vision du monde et, par là l'action sur le monde, donc le monde, (...) ne s'exerce que s'il est reconnu, c'est-à-dire méconnu comme arbitraire »¹⁴. Les agents engagés dans la lutte politique doivent donc bénéficier d'une légitimité qui leur est accordée par le groupe qu'ils représentent, c'est-à-dire par le nombre de personnes qui votent pour eux. Si dans les autres champs, la reconnaissance de l'appartenance et de la légitimité d'un agent se fait par le champ lui-même, un scientifique est reconnu en tant que scientifique par ses pairs, un politicien doit également être reconnu par ses pairs. Mais cette reconnaissance passe néanmoins par la reconnaissance que lui accordent des profanes, c'est-à-dire des groupes extérieurs au champ lui-même.

Nous tenterons de démontrer dans cet article que le Vlaams Blok apparaît comme un nouvel agent politique qui participe à la transformation de l'état du champ politique, qui modifie la structuration de l'espace des positions, qui fait reconnaître de nouvelles questions comme pertinentes et qui introduit de nouveaux principes de vision et de division du monde.

Ces différents éléments seront abordés en s'appuyant sur le discours produit par les différents députés et membres du gouvernement dans l'enceinte de la Chambre des représentants entre 1981 et 1999. En effet, cette recherche s'inspire de la méthode archéologique de M. Foucault qui postule que le discours peut s'analyser comme pratique autonome. Il s'agit donc d'envisager le discours politique tenu à la Chambre des représentants comme objet de recherche, comme pratique discursive qui a ses propres règles d'existence. Tout en comprenant bien les controverses auxquelles la thèse de l'autonomie du discours¹⁵ a pu donner lieu, ce débat ne concerne pas réellement notre objet de recherche. Il nous semble que M. Foucault ne nie pas l'importance des pratiques non discursives dans l'élaboration d'un discours, simplement il s'intéresse aux relations entre les deux sans postuler que le discours est une instance ou une infrastructure dont il faudrait se demander quel rapport de causalité ou d'expression il entretient avec l'évolution sociale et économique.

Pour M. Foucault, le discours-objet n'existe que par relation à la pratique discursive ; cette pratique, tout en ayant ses propres règles d'existence, est en relation avec une multitude de pratiques non discursives qui l'influencent tout autant qu'elle les influence. Il nous semble qu'il n'y a pas besoin de mettre un ordre de priorité entre ces deux types de pratiques, que l'on peut affirmer que, tout en étant interdépendantes, tout en s'influençant mutuellement à des niveaux et des degrés divers, elles ont chacune leur propre intelligibilité. Le cadre de notre recherche pose donc que le discours est une pratique analysable en tant que telle. Il ne nie pas la réalité du non-discursif mais estime qu'une analyse du seul discours peut s'avérer pertinente pour rendre compte d'une évolution, ici de l'influence grandissante du discours du Vlaams Blok dans l'enceinte de la Chambre.

Décrire le discours politique et ses changements consiste alors à :

- Analyser ce qui peut devenir objet d'énonciation de la politique : de quoi parle le champ politique ?
- Évaluer la place que le sujet du discours doit occuper pour pouvoir légitimement prétendre à un discours sérieux : quelle est sa reconnaissance, son capital symbolique accumulé,

¹⁴ P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 210.

¹⁵ Thèse qui affirme non seulement que le discours est autonome mais qu'en plus, en tant que pratique, il est prioritaire par rapport aux pratiques non discursives. Précisons que, selon H. Dreyfus et P. Rabinow (1984), dans ses œuvres ultérieures, M. Foucault abandonne cette thèse pour redonner une place prioritaire à la pratique sur le discours. Il abandonne en quelque sorte la méthode purement archéologique pour lui préférer la généalogie.

selon les termes de P. Bourdieu ? Autrement dit, quelle place le sujet occupe-t-il sur l'échiquier politique ? Différents éléments informent sur cette question : appartenance à la majorité ou à l'opposition, nombre de députés faisant partie d'une formation politique particulière, poids accordé aux interventions par les autres formations politiques.

- Déterminer les différents concepts mobilisés dans le discours ainsi que la ou les théories auxquelles ces différentes dimensions donnent lieu : comment parlent-ils des objets ?

C'est ce que nous allons tenter de faire dans les pages qui suivent.

2. Le Vlaams Blok : un démon qui hante les esprits

Le Vlaams Blok a cette particularité de permettre aux différentes formations politiques d'asseoir leur point de vue : c'est à travers ses prises de position que les autres partis prennent position sur l'échiquier politique. En effet, même si tous les partis s'opposent à cette formation politique, ils en parlent beaucoup. Nous illustrerons cette approche à travers deux débats ayant eu lieu à la Chambre.

Les débats où ce type de prises de position est le plus emblématique sont souvent ceux qui ont lieu après une élection où le Vlaams Blok a fait une percée électorale. Le débat le plus exemplatif est sans conteste celui qui a lieu suite au premier rapport du Commissariat royal à la politique des immigrés. Suite aux élections législatives du 13 décembre 1987, une nouvelle coalition gouvernementale monte au pouvoir composé des sociaux-chrétiens (PSC-CVP), des socialistes (PS-SP) et de la Volksunie. Un peu plus d'un an après son entrée en fonction, en mars 1989, le Gouvernement prend l'initiative de créer un Commissariat royal à la politique des immigrés qui dépend directement du Premier ministre. La percée du Vlaams Blok aux élections communales du 9 octobre 1988, à l'issue desquelles il récolte 18% des suffrages à Anvers et y devient le troisième plus grand parti, ne semble pas étrangère à cette création. Le 17 janvier 1990, en Commission de l'Intérieur, un débat est organisé autour de la politique des immigrés suite au premier rapport remis par la Commissaire royale P. D'Hondt (CVP). S'il existe une multitude d'interprétations au sein des députés, ceux-ci se réfèrent pourtant à un socle commun lorsqu'ils développent leur lecture en matière d'immigration. En effet, tous les députés qui se sont exprimés, mais particulièrement du côté néerlandophone, font référence explicitement ou implicitement à la percée des partis d'extrême-droite à tendance raciste et xénophobe, et plus particulièrement le Vlaams Blok.

M. Vogels (Agalev) s'exprime en ces termes : « *Le désarroi de la population autochtone résultant de l'installation subite dans certains quartiers de personnes issues de l'immigration n'a intéressé réellement la classe politique qu'à partir du moment où certains groupes ont tablé sur ce désarroi pour essayer d'en tirer un profit électoral. Ce n'est pas pour rien que durant les nuits électorales mémorables de 1987 et 1988 on s'exprima avec vigueur pour exiger notamment qu'on se préoccupe d'urgence de la politique d'immigration* »¹⁶. Et M. Van Peel (CVP) souligne que « *le racisme et l'antisémitisme étant devenu tabou suite au nazisme, semblent à nouveau faire surface* »¹⁷. Les socialistes s'insurgent plutôt contre le fait que les partis de droite ont tendance à reprendre à leur compte les argumentaires développés

¹⁶ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, Commission de l'Intérieur, C. 22, Chambre, s.o. 1989-1990, le 17 janvier 1990, p. 23, notre traduction.

¹⁷ Interpellations sur « l'absence de véritable politique en matière d'immigration trois mois après le débat parlementaire sur le premier rapport du Commissaire Royal », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1989-1990, séance du 25 avril 1990, p. 2077, notre traduction.

par l'extrême-droite : « *Mais un problème se pose précisément lorsque la droite classique est tentée de prendre des positions plus extrémistes* »¹⁸ (Y. Mayeur, PS) ou encore « *Monsieur Verhofstadt, lorsqu'à Anvers, je reçois dans ma boîte aux lettres une publicité électorale qui émane d'un candidat de votre parti, sur laquelle il est marqué en lettres bleues 'Borger-rokko doit redevenir Borgerhout', alors il faut m'expliquer ce que cela signifie* »¹⁹ (L. Hancké, SP). Le Vlaams Blok s'en réjouit d'ailleurs : « *Vous devriez alors soutenir les propositions formulées par le Vlaams Blok, et qui se voient de plus en plus souvent reprises par le PVV. (...) Cela prouve que le Vlaams Blok, même s'il ne fait pas partie des coalitions gouvernementales, a incontestablement une grande influence politique* »²⁰ (F. Dewinter). Quant aux libéraux, ils estiment au contraire que la montée des partis d'extrême-droite résulte de la non-politique gouvernementale en matière d'immigration. En ce sens, abordant le problème de la délinquance des immigrés, E. Beysen (PVV) affirme : « *Je pense qu'il faut être très sévère à leur égard, car il existe un réel sentiment d'insécurité au sein de la population. Ces gens, et surtout les personnes plus âgées ont peur et sont une proie facile pour le poujadisme et les appels à des régimes forts. Ils ne voient, à raison, que leur propre situation et un parti comme le Vlaams Blok ne perd aucune occasion pour exploiter leurs états d'âme* »²¹. Il considère d'ailleurs que si les scores de popularité du PVV augmentent dans les sondages d'opinion, c'est bien grâce à « *la prise de position claire et nette du PVV en matière d'immigration* »²². À l'inverse des libéraux, les écologistes estiment que le Gouvernement a tendance à céder à la politique prônée par le Vlaams Blok : « *Dans mon analyse, je ne puis que conclure que la majorité, en la matière, témoigne d'un laxisme inacceptable et qu'en pratique on fait de plus en plus de concessions à l'arrogance croissante des tendances racistes* »²³ (M. Vogels, Agalev).

Nous voyons donc que si les socialistes critiquent les libéraux qui ont tendance à reprendre les discours du Vlaams Blok – ce dont ce dernier se félicite –, les libéraux estiment que le Gouvernement ne prend pas assez en considération le problème posé par les immigrés (à la population belge) et favorise ainsi la montée de l'extrême-droite, alors que les écologistes dénoncent le fait que le Gouvernement cède un peu vite aux idées prônées par le Vlaams Blok. Chaque formation politique « profite » du discours tenu par le Vlaams Blok pour asseoir ses prises de position et lui accorde, de ce fait, une place légitime dans le champ politique.

Si l'exemple ci-dessus est frappant, d'autres débats prennent également cette tournure, bien que de manière plus implicite. Ainsi, suite aux élections législatives du 11 novembre 1991, également qualifiées de « dimanche noir » puisque le Vlaams Blok y obtient 10,3% des voix en Flandre (6,6% pour la Belgique)²⁴ et compte désormais 12 députés à la Chambre, soit 10 de plus que lors du scrutin précédent en 1987, le marasme politique est perceptible. Si au nord du pays le Vlaams Blok sort grand vainqueur des élections, le paysage politique francophone évolue différemment. C'est incontestablement Ecolo qui connaît la progression la plus

¹⁸ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, *op. cit.*, p. 50.

¹⁹ Interpellations sur « l'absence de véritable politique en matière d'immigration trois mois après le débat parlementaire sur le premier rapport du Commissaire Royal », *op. cit.*, pp. 2072-2073, notre traduction.

²⁰ Interpellations sur « l'absence de politique effective en matière d'immigration », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1990-1991, séance du 22 novembre 1990, p. 651, notre traduction.

²¹ *Ibid.*, p. 2069, notre traduction.

²² Interpellations sur « l'absence de politique effective en matière d'immigration », *op. cit.*, p. 644, notre traduction.

²³ Interpellations sur « l'absence de véritable politique en matière d'immigration trois mois après le débat parlementaire sur le premier rapport du Commissaire Royal », *op. cit.*, p. 2075, notre traduction.

²⁴ A titre indicatif, il est aujourd'hui à 19% pour la Flandre et à 12% pour la Belgique.

significative, passant de 3 à 10 représentants à la Chambre. La déclaration gouvernementale du 9 mars 1992 qui s'inspire largement de la note du formateur M. Wathélet (PSC) « Pari pour une nouvelle citoyenneté » et les débats qui s'en suivent témoignent de ce chamboulement politique.

Dès l'introduction de la déclaration par le Premier ministre J.-L. Dehaene (CVP), le ton est donné : « *Notre société connaît une période confuse. Le 24 novembre, un certain nombre de citoyens ont manifesté leur mécontentement. (...) Le politique doit pourtant éviter de créer l'illusion qu'il peut tout résoudre simultanément. (...) Le gouvernement désire signer un contrat avec le citoyen. Ce contrat doit apporter des solutions à cinq défis sociaux : premièrement, la sécurité du citoyen ; deuxièmement, plus d'équité grâce à une meilleure administration de la justice ; troisièmement, une meilleure maîtrise de l'immigration ; quatrièmement, une politique d'environnement plus performante ; cinquièmement, une société solidaire* »²⁵.

Pour le gouvernement, les votes en faveur de l'extrême droite témoignent d'un malaise profond dans la population. Pour remédier à cette situation, il propose de passer un contrat avec le citoyen ; contrat qui permettra de répondre à cinq grands défis sociaux. Evidemment le choix de ces défis n'est pas neutre. Les trois premiers concernent plus directement les thèmes privilégiés par le Vlaams Blok, les deux derniers l'étant essentiellement par les écologistes, les deux grands vainqueurs électoraux. Il est évident que ce « nouveau contrat avec le citoyen » donnera lieu à un nombre important d'interventions, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition. Ces interventions ont la particularité de se focaliser presque entièrement sur les deux thèmes privilégiés par le Vlaams Blok : sécurité du citoyen et politiques d'immigration.

Dans la majorité, les sociaux-chrétiens insistent tout d'abord sur « le pari pour une nouvelle citoyenneté » destiné à ouvrir la voie à une nouvelle compréhension entre le politique et le citoyen, en affirmant que « *sans la participation et la collaboration des citoyens tout ce que nous pourrons faire restera lettre morte (...). Un contrat où chacun, citoyen et politique, prend ses responsabilités* »²⁶ (N. de T'Serclaes, PSC). En matière de politiques d'immigration, ils estiment qu'il faut développer une politique d'intégration des étrangers séjournant légalement dans le pays, ce qui implique notamment une lutte efficace contre l'immigration illégale : « *En ce qui concerne la politique d'immigration, notre point de départ est et reste qu'une bonne politique d'intégration pour les immigrés installés légalement sur le territoire n'est possible que si elle est accompagnée d'une politique efficace de limitation d'accès au territoire et d'une politique d'expulsion pour ceux qui séjournent illégalement sur le territoire* »²⁷ (T. Merckx-Van Goey, CVP). Pour améliorer la sécurité des citoyens et lutter contre le sentiment d'insécurité qui s'est développé au sein de la population, les sociaux-chrétiens parient sur la prévention : « *Un État de droit comme le nôtre doit être en mesure de garantir la sécurité du citoyen, et plus particulièrement les plus fragilisés d'entre eux. Je pense notamment aux personnes âgées mais aussi aux femmes. Ceci passe par une politique de prévention et une lutte plus active contre la petite délinquance* »²⁸ (N. de T'Serclaes, PSC).

²⁵ Déclaration du Gouvernement du 9 mars 1992, *Ann. parl.*, Chambre, s.e. 1991-1992, séance du 9 mars 1992, pp. 127-128, notre traduction.

²⁶ *Ibid.*, séance du 11 mars 1992, p. 236.

²⁷ *Ibid.*, p. 259, notre traduction.

²⁸ *Ibid.*, p. 235.

Quant aux socialistes, leur discours est relativement similaire, bien qu'ils fassent plus explicitement référence aux résultats électoraux. L'intervention d'Y. Mayeur (PS) résume bien la prise de position socialiste en matière de sécurité : « *Des citoyens vivent une insécurité, réelle ou supposée, qui pousse les personnes les plus fragilisées à faire appel à des solutions politiques 'sécuritaires' extrêmes, démagogiques et dangereuses. (...) Or, la sécurité est aussi un droit (...), la poursuite et le renforcement des actions de prévention restent plus que jamais indispensables. Toutefois, cela ne suffit plus, hélas pour combattre la violence urbaine* »²⁹. Quant à l'immigration, « *en matière de conflits de société, entre autres avec les immigrés, les illégaux ou réfugiés politiques, nous devons bien séparer les choses. En ce qui concerne les immigrés installés légalement sur le territoire il n'y a pas d'alternative à une politique d'intégration. (...) Il n'y a pas d'alternative non plus en matière de flux migratoires et d'immigration illégale. (...) Un petit pays comme le nôtre ne peut pas se permettre d'accueillir toute la misère du monde* »³⁰ (M. Colla, SP). Pour Y. Mayeur (PS) aussi, « *une politique d'intégration ne peut réussir que si l'arrêt de toute nouvelle immigration est respecté* »³¹.

Dans l'opposition, les libéraux sont évidemment fort critiques à l'égard de la déclaration gouvernementale. La première critique, de circonstance, porte sur la reconduction de la même majorité alors que « *le 24 novembre, la population a massivement indiqué la volonté de changer le style, le contenu et la méthode politique. Or, aujourd'hui, plusieurs mois après, elle constate que c'est la même coalition avec les mêmes hésitations, avec les mêmes trucs, avec le même style, avec quasi les mêmes, qui va continuer la même politique improvisée, sans projet clair, sans grande ambition* »³² (L. Michel, PRL). Si cette famille politique aborde un certain nombre d'objets « classiques » tels que l'assainissement des finances publiques, qui doit se faire en réduisant les dépenses et non en augmentant les recettes, et la politique de l'emploi pour laquelle elle préconise une réduction linéaire des charges patronales, elle se focalise surtout sur deux nouveaux objets introduits dans le débat : l'immigration et la sécurité. Ainsi, en matière de sécurité, les libéraux s'accordent à dire que la criminalité a augmenté (« *tous les chiffres les plus officiels ont révélé une augmentation sans précédent de la criminalité* »³³, J. Gol, PRL) et que celle-ci engendre un sentiment d'insécurité de plus en plus réel au sein de la population : « *Des statistiques feraient même apparaître que plus de 60% des citoyens ne s'estiment pas protégés par les autorités publiques contre toutes les formes de violence* »³⁴ (M.-L. Stengers, PRL). Mais le thème de l'immigration est également fort présent chez les libéraux. S'ils estiment, tout comme les partis de la majorité, qu'il faut renforcer l'intégration des étrangers légalement installés dans le pays et lutter fermement contre l'immigration clandestine, ils ajoutent que les étrangers en séjour légal doivent réellement avoir la volonté de s'intégrer (« *l'intégration des étrangers en séjour légal qui veulent faire l'effort de l'intégration* »³⁵, J. Gol, PRL) et que ce n'est pas chose acquise : « *Personne ne peut croire et nous ne pouvons pas faire croire aux gens que l'intégration est une mission facile. Elle est d'ailleurs rejetée par une partie non-négligeable de la population. Certains sont même fanatiques dans ce domaine. C'est le cas chez des concitoyens et c'est également le cas chez des étrangers* »³⁶ (A.-M. Neyts-Uyttebroeck, PVV). Pour eux, cela justifie d'ailleurs le développement d'une attitude de rejet par la population « autochtone » à

²⁹ *Ibid.*, séance du 10 mars 1992, p. 192.

³⁰ *Ibid.*, p. 168, notre traduction.

³¹ *Ibid.*, p. 192.

³² *Ibid.*, p. 146.

³³ *Ibid.*, séance du 11 mars 1992, p. 214.

³⁴ *Ibid.*, p. 237.

³⁵ *Ibid.*, p. 214.

³⁶ *Ibid.*, p. 219, notre traduction.

l'égard des étrangers : « *A Bruxelles la situation serait telle par exemple que non seulement les services de police, mais également les inspections fiscales n'oseraient plus contrôler de la même manière les conditions dans lesquelles vivent et travaillent les étrangers que les circonstances de vie et de travail des Belges. Si cela est vrai et s'il apparaissait en plus qu'il ne s'agit pas d'exceptions, alors il est très compréhensible que la grogne parmi les Belges devienne encore plus grande* »³⁷ (A.-M. Neyts-Uyttebroeck, PVV). Si les libéraux ne font pas explicitement référence à la percée du Vlaams Blok lors des élections de novembre 1991, leurs discours semblent pourtant se radicaliser sur les deux thèmes de prédilection de ce parti politique.

Les écologistes, quant à eux, tiennent un discours opposé à celui des libéraux, tout en étant également fort critiques à l'égard de la politique gouvernementale. S'ils estiment que la montée de l'extrême-droite est à mettre en rapport avec l'augmentation du sentiment d'insécurité, ils relient celui-ci non pas à l'augmentation de la délinquance ou à la présence d'immigrés « mal intégrés », comme c'est le cas chez les libéraux, mais bien aux différents plans d'austérité que la population a eu à subir les 10 dernières années dont les conséquences se mesurent en termes d'exclusion sociale et de dualisation accrue de la société : « *Les 'silver eighties' sont en fait un échec. C'est une période où la marginalité a énormément augmenté (...), où notre population est devenue victime d'une insécurité d'existence, des personnes perdant leur emploi suite aux rationalisations (...). La peur et l'insécurité dans notre société, dont nous avons pu constater la conséquence lors des résultats électoraux du 24 novembre, en sont une conséquence directe* »³⁸ (W. De Vlieghe, Agalev). Pour les écologistes, les réponses offertes par le gouvernement pour contrecarrer l'insécurité ne sont pourtant que répressives : « *Ici, il n'y a pas de solidarité. (...) Vous ne parlez que de procédure accélérée, de centres fermés pour réfugiés, de centres fermés pour jeunes, d'une répression accrue de la criminalité et de la lutte contre l'insécurité* »³⁹ (M. Vogels, Agalev). En matière de politiques d'immigration, ils estiment que les positions du gouvernement sont intolérables. Ainsi M. Vogels (Agalev), faisant référence à un débat télévisé avec F. Vandenbroecke (SP), dénonce l'attitude du SP en la matière : « *Quand les étudiants dans la salle demandent si nous croyons dans la cohabitation avec les immigrés, Mr. Vandenbroucke répond d'un air très sérieux et hésitant qu'il y croit, mais que cela sera très difficile et que cela coutera beaucoup d'argent et d'effort. (...) Cohabiter avec les immigrés ne coûte pas un franc. (...) Cela signifie seulement qu'il faut oser défendre les valeurs positives dans une société et voir la femme, l'enfant, l'ami ou le collègue au lieu de la race ou la couleur de la peau* »⁴⁰.

Le FDF, lui aussi dans l'opposition, estime que la montée du Vlaams Blok est plutôt liée à la radicalisation des partis flamands : « *C'est la doctrine flamingante, anti-francophone, qui a nourri et développé en Flandre une culture xénophobe dont le Vlaams Blok est aujourd'hui l'avatar hideux et menaçant* »⁴¹.

Quant au parti concerné, le Vlaams Blok, outre les interventions autour des thèmes de l'immigration et de la délinquance que nous traiterons abondamment dans la partie suivante, thèmes qui sont d'ailleurs éminemment associés dans son discours, il félicite le gouvernement pour ses actions. Dixit F. Dewinter, qui aborde la politique à mener à l'égard des illégaux, « *vous optez pour un éloignement effectif du territoire. (...) Je suppose que vous suivrez la*

³⁷ *Ibid.*, p. 219, notre traduction.

³⁸ *Ibid.*, p. 253, notre traduction.

³⁹ *Ibid.*, p. 158, notre traduction.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 158, notre traduction.

⁴¹ *Ibid.*, séance du 11 mars 1992, p. 227.

méthode Cresson, à savoir l'emploi de charters, ce que nous avons déjà proposé à l'époque. Félicitations! Nous vous soutenons là-dedans, tout comme nous souscrivons à votre projet de conclure des accords bilatéraux avec les pays d'origine afin de les contraindre d'accueillir à nouveau les ressortissants séjournant illégalement en Belgique. (...) Vous plaidez pour des centres d'accueil fermés. Là aussi nous sommes d'accord (...). Vous êtes en bonne voie et vous avez déjà repris un certain nombre de propositions de mon parti, mais malheureusement trop peu que pour gagner notre entière confiance »⁴². Pour le Vlaams Blok, le gouvernement fait des pas dans la bonne direction mais ne va pas assez loin.

Pour la plupart des partis politiques donc, l'augmentation du sentiment d'insécurité chez la population expliquerait en partie la montée de l'extrême droite. Cette poussée électorale menaçante pour la démocratie amène en tout état de cause les partis politiques à ouvrir le débat sur les thèmes privilégiés de l'extrême droite, pourtant négligés les années précédentes. Le gouvernement propose dès lors de signer un nouveau contrat avec le citoyen et fait, dit-il, de la sécurité, de la justice et de la gestion de l'immigration des priorités absolues. Ce sont d'ailleurs les thèmes les plus abordés par les différents intervenants. Or la lecture que les différentes formations politiques font de ces thématiques ne diffère pas fondamentalement. Mis à part les écologistes qui n'associent pas explicitement sentiment d'insécurité et augmentation de la délinquance, qui ne parlent pas de l'immigration en termes de « problème d'intégration » et n'abordent aucunement la question des « illégaux », les autres formations politiques tiennent sur ces sujets des discours qui varient de degrés mais pas de contenus.

Qui plus est, si au début des années 90 le discours du Vlaams Blok reflète les positions les plus dures quant à ces deux thématiques, force est de constater qu'avec le temps, ses discours acquièrent de plus en plus de légitimité au sein des débats. Le renvoi des immigrés clandestins par charter, la suppression des allocations sociales pour les candidats réfugiés, la construction de prisons pour jeunes sont décriés par la majorité des partis politiques en 90. Ces propositions sont pourtant reprises par le Gouvernement Verhofstadt II dans l'acceptation générale.

Il n'en a pas toujours été ainsi. C'est ce que nous allons aborder dans la partie suivante.

3. Immigration et délinquance : La contagion du Vlaams Blok en termes de thématiques et de positionnements politiques

Ces deux thématiques, sécurité et immigration, n'ont pas toujours fait partie du fond de commerce du Vlaams Blok. En effet, ce parti politique, né en 1979 sous forme d'un cartel réunissant deux partis ultra-nationalistes flamands (Vlaamse nationale Partij et Vlaamse Volkspartij) créés en réaction au Pacte d'Egmont, revendique en premier lieu la création d'un Etat flamand avec Bruxelles comme capitale. Ce n'est qu'à partir de 1984-1985 que le Vlaams Blok - jusque là essentiellement préoccupé par la création d'une Flandre indépendante ce dont témoignent les différentes interventions de son unique député - commence à faire de l'immigration et de la sécurité des thèmes centraux de ses campagnes électorales. A l'époque, ces sujets sont très peu discutés dans l'enceinte de la Chambre. Mais quand ils le sont, ils donnent lieu à des discours très contrastés.

⁴² *Ibid.*, p. 251, notre traduction.

Dans cette partie, nous nous intéresserons tout d'abord au discours du Vlaams Blok sur ces deux thématiques. Nous aborderons ensuite la lecture qu'en font les autres partis politiques en présence et démontrerons comment ceux-ci ont petit à petit épousé des positions qui se rapprochent de celles prônées par le Vlaams Blok.

3.1. Les sujets de prédilection du Vlaams Blok : délinquance et immigration

Ce parti a évidemment une lecture très partisane de ces deux thématiques, en interaction étroite à ses yeux. Le premier discours que nous avons relevé à propos de ces deux sujets émis par ce parti a lieu lors de la discussion autour de la déclaration gouvernementale du 25 novembre 1985. Lors de cette déclaration gouvernementale, la politique de sécurité est largement abordée par le Premier ministre W. Martens (CVP). En effet, la Belgique vient de connaître un ensemble d'événements tragiques (CCC, Tueurs du Brabant et drame du Heysel)⁴³ qui semblent avoir eu pour effet d'inscrire à l'agenda politique les questions de sécurité intérieure, les manquements constatés dans le chef des différents services de police ayant sûrement contribué à cette mise à l'agenda.

Suite aux élections du 13 octobre 1985, la même coalition sociale-chrétienne libérale est reconduite. Le Vlaams Blok, déjà présent à la Chambre lors de la législature précédente, n'obtient qu'un unique siège occupé par K. Dillen. Celui-ci s'exprime en ces termes en matière de sécurité : « *Nous connaissons les théories justificatrices qui reviennent à faire du délinquant quasi la victime tandis que la victime fait partie de la société coupable et est ainsi étiquetée 'coupable'. Nous espérons que l'approche musclée de la délinquance deviendra réalité et nous nous réjouissons qu'à côté de la lutte contre le terrorisme et de la grande criminalité, la lutte contre la drogue soit perçue comme une priorité* »⁴⁴. Quant à la question de l'immigration, le député affirmera que la seule solution possible est le retour de la grande majorité des immigrés vers leur pays d'origine parce que « *les Flamands ne colonisent pas. Ils ne souhaitent pas non plus être colonisés* »⁴⁵.

Si l'orientation générale de ce parti en matière de politiques de sécurité et d'immigration est déjà donnée dans ces courtes interventions, notons que l'argumentaire développé n'est pas encore très élaboré. Il faudra attendre le début des années 90 et surtout les élections législatives du 11 novembre 1991 à la suite desquelles le Vlaams Blok obtient 12 sièges à la Chambre pour que son discours autour de ces deux thématiques devienne omniprésent dans l'enceinte de la Chambre et que son argumentaire s'étoffe.

En matière d'immigration, soutient le Vlaams Blok, il n'y a pas de « bons » immigrés, surtout en ce qui concerne les immigrés d'origine islamique qui, culturellement trop éloignés des Belges (des Flamands), sont non-intégrables. Comme l'affirme très clairement F. De Man, le

⁴³ Les Cellules communistes combattantes (CCC) ont perpétré différents attentats terroristes visant des cibles « impérialistes » sur le territoire belge entre mai 1984 et décembre 1985 dont un a fait un mort. Ses membres se feront arrêter dans un GB-Quick à Namur le 16 décembre 1985. Les Tueurs du Brabant ont quant à eux terrorisés la Belgique entre 1982 et 1985 et laissés derrière eux 38 cadavres avant de disparaître dans la nature. Enfin, ce qu'on appelle communément le drame du Heysel en Belgique se réfère aux événements tragiques qui se sont déroulés le 29 mai 1985 au stade du Heysel lors de la rencontre de football entre les équipes « Liverpool » et « Juventus de Turin ». Suite à un mouvement de foule provoqué par les supporters anglais avant le match, plusieurs dizaines de supporters italiens sont décédés par étouffement ou piétinement.

⁴⁴ Déclaration gouvernementale du 29 novembre 1985, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1985-1986, séance du 6 décembre 1985, p. 210, notre traduction.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 211, notre traduction.

gouvernement « est un grand défenseur de la société multiculturelle et il ne veut naturellement pas admettre que les projets d'intégration ont échoué. (...) Les centaines de milliers d'étrangers d'origine non-européenne ne sont pas intégrables »⁴⁶. Ils ne désirent d'ailleurs pas s'intégrer car « il s'agit d'un problème culturel, d'une confrontation entre deux modèles de civilisation, ici dans notre propre capitale. (...) Le seul aspect social à cette problématique c'est que ces jeunes déracinés nous contestent le droit de profiter de nos richesses européennes. Leur religion les y prépare. Ils veulent leur propre quartier, des quartiers où ce n'est plus la police qui fait la loi, mais la sharia »⁴⁷ (G. Annemans). Preuve en est le haut taux de délinquance chez ces individus : « Nous avons encore appris récemment des statistiques policières (...) que l'augmentation de la criminalité dans ce pays est en grande partie due à l'énorme hausse de la criminalité des étrangers »⁴⁸ (F. Dewinter). L'augmentation de la délinquance doit d'ailleurs se lire en lien avec la présence massive de jeunes immigrés non-intégrés : « Il s'agit ici de toute une pléiade, d'un enchaînement quotidien d'émeutes et d'incidents, où à chaque fois des centaines de jeunes immigrés sont concernés, non pas en un endroit, mais à divers endroits (...). Cela prouve que ces personnes rejettent l'intégration (...) parce qu'elles ont des valeurs et des normes communes, une culture commune, une religion et une langue communes, mais parce que ce faisant elles disent 'stop' à l'autorité et signalent à la police, à la gendarmerie et aux représentants du pouvoir que ce territoire est le leur et que nous n'avons pas à nous y rendre »⁴⁹ (F. Dewinter). Dès lors, pour ce parti « le gouvernement doit (...) organiser le rapatriement de tous les étrangers non-européens vers leurs pays d'origine »⁵⁰ (F. Dewinter). Cette politique de rapatriement aurait un double avantage. Tout d'abord, elle permettrait de réduire considérablement le chômage : « Nous ne pensons pas exagérer lorsque nous affirmons qu'un chômeur coûte en moyenne 500.000⁵¹ francs au trésor. (...) Nous pourrions donc économiser plus de 16 milliards de francs si ces chômeurs étrangers étaient renvoyés »⁵² (F. Van den Eynde). Ensuite, elle aurait un impact positif sur le taux de délinquance : « Des accords peuvent être conclus avec les pays d'origine, afin que des étrangers condamnés puissent purger leur peine là-bas et y rester ensuite. Rien que par cette mesure, un bonne partie de la criminalité dans les villes pourra être endiguée »⁵³ (F. Van den Eynde).

En matière de lutte contre la délinquance, le Vlaams Blok soutient une politique répressive sans aucune nuance. Il prône l'instauration du « law and order » dans sa version la plus dure. Comme l'affirme F. Van den Eynde, « la seule manière d'éradiquer l'insécurité dans nos villes exige précisément une politique inverse, une politique de tolérance zéro, d'intervention immédiate et de comparution la plus rapide devant les tribunaux »⁵⁴. Il faut créer des prisons

⁴⁶ Interpellations « sur les incidents à Anderlecht », *Ann. Parl.*, Chambre, s.o. 1996-1997, séance du 13 novembre 1997, p. 6981, notre traduction.

⁴⁷ Interpellations « sur les émeutes de Forest et de St-Gilles », Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur, C. 88, Chambre, s.o. 1990-1991, le 17 mai 1991, p. 8, notre traduction.

⁴⁸ Déclaration du Gouvernement du 9 mars 1992, *op. cit.*, séance du 11 mars 1992, pp. 251-252, notre traduction.

⁴⁹ Interpellation « sur les échauffourées et incidents continus provoqués à Bruxelles et ailleurs par des bandes d'étrangers d'origine nord-africaine », Commission de l'Intérieur, C. 26, Chambre, s.e. 1991-1992, le 22 avril 1992, p. 36, notre traduction.

⁵⁰ Interpellations sur « l'absence de politique effective en matière d'immigration », *op. cit.*, p. 651, notre traduction.

⁵¹ 12.500 €.

⁵² Déclaration gouvernementale du 17 novembre 1993, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1993-1994, séance du 19 novembre 1993, p. 366, notre traduction.

⁵³ Communication gouvernementale du 25 mars 1997, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1996-1997, séance du 27 mars 1997, p. 5310, notre traduction.

⁵⁴ Communication gouvernementale du 25 mars 1997, *op. cit.*, séance du 27 mars 1997, p. 5309, notre traduction.

supplémentaires, abolir la loi sur les libérations conditionnelles, prononcer des peines incompressibles, voire réinstaurer la peine de mort pour certains types de délits. C'est la seule manière selon lui de restaurer un cadre de vie viable, « *une ville où la criminalité ne serait qu'un phénomène marginal, où il n'y aurait pas de mainmise sur certains quartiers par des bandes d'islamistes, une ville avec des quartiers chaleureux, où les gens se saluent encore et où les personnes âgées ne dépérissent pas, sans des milliers de 'tags' sur les murs et les monuments, une ville sans dealers qui dealent ouvertement en rue, une ville où les jeunes ne consomment pas de drogues dans les stations de métro et les centres commerciaux, une ville où les jeunes se lèvent pour laisser la place aux personnes âgées dans les bus* »⁵⁵ (F. De Man). Or, le gouvernement a, selon lui, trop longtemps délaissé les secteurs de la justice et de la sécurité pour se consacrer à la mise en œuvre de politiques sociales actives : « *Le gouvernement a été ces dernières décennies trop souvent un distributeur de revenus et a fortement négligé un certain nombre de ces tâches essentielles, comme la sécurité du citoyen* »⁵⁶ (G. Annemans).

En matière de délinquance juvénile, « *cela ne vous étonnera pas si je vous dis que la criminalité chez les jeunes a fortement augmenté, surtout en raison de la présence massive de jeunes étrangers dans les villes* »⁵⁷ (B. Laeremans). Or « *les jeunes qui, pour quelque raison que ce soit, atterrissent dans la criminalité et se rendent coupables de faits criminels, de quelque type que ce soit, doivent être sérieusement pris en main et sanctionnés. Il faut les responsabiliser, tant dans l'intérêt de la société en général, que dans l'intérêt de leurs victimes, qui aujourd'hui encore, se sentent malheureusement bien trop souvent abandonnées à leur sort. (...) Le Vlaams Blok propose de s'attaquer sérieusement et sévèrement à la délinquance juvénile* »⁵⁸ (K. Dillen).

Sans surprise, le Vlaams Blok s'intéresse également de très près à tout ce qui concerne le terrorisme islamiste. Déjà en 1994, ce parti affirme : « *De nos jours, les conflits n'ont plus comme fondement une opposition gauche-droite, mais des oppositions culturelles, religieuses et ethniques. Cette réalité ne semble pas encore avoir pénétré les cercles influents de la diplomatie internationale* »⁵⁹ (K. Van Overmeire). Ne pas prendre en compte cette menace constitue, selon le Vlaams Blok, un réel danger pour les démocraties occidentales. Les parlementaires de ce parti interpellent dès lors régulièrement le gouvernement sur ce sujet. Pour eux, il ne fait aucun doute que le fondamentalisme musulman se propage dans la communauté musulmane en Belgique : « *Plus d'une fois nous avons attiré votre attention et celle de votre prédécesseur sur l'influence du fondamentalisme, non seulement sur le petit groupe constitué par le noyau dur des terroristes, mais sur toute la communauté musulmane de notre pays. (...) Je répète qu'on refuse de voir le rapport entre les terroristes et la communauté musulmane !* »⁶⁰ (F. Dewinter). Ce parti relie d'ailleurs d'autres types de

⁵⁵ Déclaration gouvernementale du 28 juin 1995, *Ann. parl.*, Chambre, s.e. 1995, séance du 30 juin 1995, p. 141, notre traduction.

⁵⁶ Communication gouvernementale du 5 juin 1990, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1989-1990, séance du 6 juin 1990, p. 2680, notre traduction.

⁵⁷ Question orale au ministre de la Justice « sur la plainte des parquets concernant le manque de possibilités d'accueil de jeunes délinquants », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1997-1998, séance du 14 mai 1998, p. 8749, notre traduction.

⁵⁸ Discussion autour du projet de loi « modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1992-1993, séance du 28 janvier 1993, p. 858, notre traduction.

⁵⁹ Communication gouvernementale du 23 novembre 1994, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1994-1995, séance du 23 novembre 1994, p. 226, notre traduction.

⁶⁰ Interpellation au ministre de l'Intérieur sur « les menaces croissantes du terrorisme fondamentaliste et la politique à l'égard des étrangers qui séjournent illégalement dans le pays », Commission de l'Intérieur, C. 74, Chambre, s.o. 1994-1995, le 15 mars 1995, p. 36, notre traduction.

criminalité à ce phénomène. Ainsi, en matière d'émeutes urbaines, F. Dewinter affirmera que « *l'usage de la violence est considéré comme le moyen ultime pour combattre ce qu'ils appellent la décadence de l'Occident. (...) La présence de provocateurs fondamentalistes (...) indique que les échauffourées à Forest, Molenbeek et dans d'autres communes ont, certainement à partir du deuxième jour, été manipulées par des fauteurs de troubles professionnels* »⁶¹. Mais le grand banditisme est également perçu à travers ce prisme particulier : « *Les coupables n'étaient pas des bandits ordinaires mais des criminels terroristes musulmans qui disposaient d'armes de guerre. L'historien français, Philippe Aziz a déclaré à V.T.M. que les coupables sont des criminels terroristes qui organisent et orchestrent une guerre sainte à partir de notre pays, qui devient petit à petit une plaque tournante de pareils fondamentalisme et terrorisme* »⁶² (B. Laeremans).

Que ce soit en matière d'immigration, objet privilégié du Vlaams Blok, ou de délinquance, objet ayant à ses yeux un lien étroit avec la présence d'immigrés d'origine islamique sur le territoire national, ce parti défend des prises de position très radicales sur ces sujets. Pourtant, au fil du temps, c'est-à-dire sur la période analysée, des années 80 à la fin des années 90, le discours des autres formations politiques autour de ces deux thématiques va considérablement se modifier pour se rapprocher sensiblement des représentations prônées par le Vlaams Blok. C'est à cet aspect que nous consacrons le point suivant.

3.2. Délinquance et immigration : de nouveaux objets d'intervention politique

Les années 80 : des lectures antagonistes autour d'objets peu présents

Dans les années 80, force est de constater que ces deux objets, quand ils sont discutés, donnent lieu à des lectures antagonistes dans l'enceinte de la Chambre. Avant de nous attaquer au cœur du sujet, une précision nous semble importante. En effet, de 1981 à 1988, une coalition social-chrétienne libérale est au pouvoir. Celle-ci fait suite à une période d'instabilité politique importante qui est essentiellement due à des problèmes communautaires. En effet, la Belgique se fédéralise petit à petit. Les années 70 se caractérisent également par le fait que les différents acteurs politiques intègrent progressivement la donne de la crise économique, qui est de moins en moins perçue comme une crise conjoncturelle. Si la Belgique a d'abord tenté de sortir de la crise économique par une politique résolument keynésienne en compensant les pertes d'emploi industriel par un engagement massif dans la fonction publique et para-publique et en mettant en œuvre une politique sociale active, notamment par une succession de hausses salariales importantes, force est de constater que cette politique n'a pas donné les résultats escomptés. Au début des années septante, la dette publique se situait aux alentours de 50 à 60% du PNB, tandis qu'en 1982 elle atteint le seuil historique de 130% du PNB. Les taux d'intérêt étant relativement élevés, la Belgique en vient à devoir emprunter pour pouvoir payer les intérêts de la dette, et ne fait donc qu'en augmenter le poids. C'est ce qu'on a appelé « l'effet boule de neige ». La nouvelle coalition sociale-chrétienne-libérale qui arrive au pouvoir en décembre 1981 opte pour une politique économique et sociale radicalement « novatrice » à tendance libérale, qui

⁶¹ Interpellation sur « les mesures prises par le Gouvernement en ce qui concerne le congrès fondamentaliste qui s'est tenu à Halluin (France) », Commission de l'Intérieur, C. 124, s.o. 1990- 1991, le 12 juillet 1991, p. 60, notre traduction.

⁶² Question orale au ministre de l'Intérieur sur « la position du Gouvernement face au terrorisme croissant de fondamentalistes islamiques », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1995-1996, séance du 4 avril 1996, p. 1696, notre traduction.

rompt avec les politiques menées depuis la fin de la seconde guerre mondiale et qui va d'ailleurs modifier profondément les structures économiques et sociales du pays.

C'est dans ce contexte politique particulier que se déroulent les débats à la Chambre. L'opposition de gauche, c'est-à-dire essentiellement les socialistes⁶³, mais également les communistes, les écologistes (nouveaux arrivants dans l'enceinte parlementaire) et, dans une moindre mesure le FDF (excepté R. Nols inscrit sur les listes de ce parti) et la Volksunie, vont émettre des critiques virulentes face à cette nouvelle orientation sociale et économique. Les prises de position par rapport à nos deux objets particuliers doivent se comprendre dans ce contexte d'opposition acharnée.

Les politiques d'immigration du début des années 80 sont principalement marquées par l'arrêt officiel de l'immigration pour enrayer le chômage devenu trop élevé. Si celui-ci avait été proclamé en 1974, il semble pourtant ne jamais avoir été mis à exécution auparavant. Les possibilités de regroupement familial et d'accueil d'étudiants étrangers sont réduites et les primes au retour encouragées. Des mesures d'expulsion pour les étrangers délinquants sont également prévues. Parallèlement, on développe une politique de naturalisation. Comme le souligne W. Martens (CVP), Premier ministre, le gouvernement « *proposera de revoir les dispositions en matière de regroupement familial ainsi que les critères d'octroi d'aides par les CPAS⁶⁴ à des étrangers en situation irrégulière, en séjour de courte durée ou à des candidats réfugiés en attente. Enfin, dans certaines communes, il limitera, en raison de l'acuité des problèmes qu'elles connaissent, l'inscription nouvelle d'étrangers extérieurs à la Communauté européenne. (...) Il souhaite faciliter l'intégration dans notre communauté nationale des étrangers qui le veulent par l'acquisition de la nationalité belge avec les droits et devoirs qui y sont attachés* »⁶⁵. Ces différentes mesures verront le jour dans la fameuse « loi Gol »⁶⁶. Celui-ci, ministre de la Justice (PRL), s'exprime d'ailleurs en ces termes autour de la question de la non-inscription d'étrangers dans certaines communes : « *Plusieurs fois à cette tribune, j'ai souligné les risques que faisaient courir une trop forte concentration dans ce qu'il faut bien appeler aujourd'hui des véritables ghettos de misère, de population immigrée, et l'augmentation de ces concentrations malgré l'arrêt de l'immigration* »⁶⁷. Quant aux dispositions qui concernent l'expulsion de délinquants étrangers, la loi prévoit que pour ceux qui résident depuis moins de 5 ans en Belgique et sont originaires des pays hors CEE, une condamnation à 6 mois de prison suffit à les faire expulser du territoire ; il en est de même, s'ils résident depuis plus de 5 ans en Belgique et sont condamnés à une peine de prison de plus d'un an pour des faits de violence ou de drogue. J. Gol (PRL), ministre de la Justice, insiste sur le fait que « *pour un certain nombre de types d'infractions, la criminalité étrangère apparaît comme largement supérieure (...). D'autre part, les statistiques de la population incarcérée en Belgique, indiquent que sur 5.823 détenus dans l'ensemble du Royaume, il y a 4.459 Belges et 1.364 étrangers, soit 23% des détenus, alors que la population étrangère représente en fait 1/10^{ème} de la population belge. (...) Il se fait que certains éléments font que*

⁶³ C'est en effet la force politique la plus représentée dans l'opposition avec 61 députés.

⁶⁴ Les centres publics d'aide sociale qui dépendent des différentes communes. Le minimex (minimum de moyen d'existence) s'apparente au RMI français.

⁶⁵ Communication gouvernementale du 16 mars 1983, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1982-1983, séance du 16 mars 1983, p. 1754.

⁶⁶ Loi « du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le code de la nationalité belge dite : 'loi Gol' », publiée au Moniteur belge le 12 juillet 1984.

⁶⁷ Communication gouvernementale du 16 mars 1983, *op. cit.*, séance du 18 mars 1983, pp. 1838-1839.

cette criminalité élevée, même si elle a d'autres causes beaucoup plus fondamentales, apparaît aux yeux d'une partie de notre population comme fondée sur cette corrélation »⁶⁸.

La majorité parlementaire social-chrétienne libérale est étonnamment discrète lors des débats, surtout en comparaison avec la période ultérieure (*infra*). Pourtant, quand les libéraux interviennent sur le sujet, c'est dans des termes très actuels. Ainsi, G. Mundeleer (PRL) affirme : « *Que la situation générale ait une influence néfaste plus grande sur les jeunes étrangers, cela n'est pas niable. Tout d'abord, leur intégration est loin d'être généralisée et l'on n'est pas sûr qu'ils la désirent réellement. Ils vivent, en effet, selon ces principes qui ne sont pas les nôtres et – est-ce du racisme ?– ne considèrent pas les nationaux comme étant pareils à eux-mêmes. (...) Des tâches urgentes s'imposent au Gouvernement pour concourir au rétablissement de la sécurité dans nos villes et parmi celles-ci, je me contenterai de citer : (...) d'expulser, après exécution intégrale de leur peine, les étrangers coupables d'agressions ; de procéder aussi, sans plus attendre, à un examen approfondi des problèmes que pose la présence dans notre capitale d'une population immigrée dont l'importance en nombre dépasse le seuil unanimement admis par les sociologues comme ne pouvant être franchi sans engendrer des difficultés nombreuses et de tous genres. (...) N'est-il pas, en effet, dans la nature des choses qu'une trop forte concentration de populations étrangères qui n'ont eu ni le temps, ni l'occasion d'assimiler notre culture, soit à l'origine d'une délinquance spécifique ? »⁶⁹.*

Par contre, cette orientation politique suscite des réactions virulentes au sein de l'opposition de gauche. Ces partis critiquent fermement ce qu'ils considèrent être une politique de bouc émissaire. Ainsi considèrent-ils la prime de retour, la non-inscription dans certaines communes et les mesures de naturalisation comme des mesures démagogiques et sans aucune réelle portée : « *Une telle procédure suggère sans aucune argumentation que ce sont les étrangers qui sont à la base de tous les problèmes à Bruxelles. (...) Votre gouvernement parcourt des voies extrêmement dangereuses. Votre gouvernement contribue de plus à l'apparition d'une atmosphère, à la naissance d'une fiction : l'immigré est l'ennemi. Au nom de mon groupe je souhaite clairement m'opposer à ce type de politique démagogique »⁷⁰ (L. Van den Bossche, SP). Pour C. Dejardin (PS), critiquant l'incitation au retour dans leur pays d'origine des travailleurs immigrés émargeant au chômage, « *si nous avons été solidaires dans la prospérité, prospérité d'hier construite notamment grâce aux travailleurs immigrés et à ceux-là même que vous voulez renvoyer au pays d'origine (...) nous devons rester solidaires dans l'adversité, sinon il ne s'agit plus de solidarité »⁷¹. Au lieu de participer au maintien et au renforcement des préjugés à l'égard de la population immigrée, le Gouvernement devrait mener une réelle politique d'intégration, qui passe par une revalidation de certains quartiers, une politique éducative de qualité et l'octroi du droit de vote : « *C'est la société tout entière qui a contracté une dette envers les travailleurs immigrés : une partie de la dette peut leur être remboursée par l'octroi du droit de vote aux élections communales »⁷² (D. Fedrigo, PCB).***

⁶⁸ Interpellation de L. Van den Bossche (SP) « sur la politique globale d'immigration », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1981-1982, séance du 12 juin 1982, p. 1819.

⁶⁹ Interpellation au ministre de la Justice sur « la sécurité des personnes et des biens », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1981-1982, séance du 31 mars 1982, pp. 1281 et 1283.

⁷⁰ Communication gouvernementale du 16 mars 1983, *op. cit.*, séance du 18 mars 1983, pp. 1834 –1835, notre traduction.

⁷¹ Déclaration gouvernementale du 18 décembre 1981, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1981-1982, séance du 20 décembre 1981, p. 202.

⁷² Interpellation de L. Van den Bossche (SP) « sur la politique globale d'immigration », *op. cit.*, p. 1789.

Mais c'est surtout le lien entre immigration et criminalité qui est vivement critiqué par l'opposition de gauche. Comme l'affirme L. Van den Bossche (SP) : « *A mon regret je dois vous dire que vous ne connaissez pas le taux et le degré de criminalité chez les étrangers. (...) Mais pire encore, la vox populi ne fait pas seulement semblant qu'il en est ainsi, c'en est arrivé à tel point que le pouvoir exécutif réagit déjà dans ce sens et l'accepte même sans aucune preuve* »⁷³. Mais ce député va plus loin que la simple dénonciation de l'amalgame entretenu par le Gouvernement. Pour lui, le rapport entre criminalité élevée et forte concentration d'étrangers est sans fondement. Plusieurs recherches auraient plutôt tendance à conclure que les nationaux ont un taux de criminalité plus élevé que les immigrés. Il affirme tout d'abord que les statistiques criminelles ne font qu'enregistrer le travail policier et ne sont en rien le reflet exact de la criminalité réelle, que « *les immigrés ont de plus grandes chances d'être arrêtés et poursuivis qu'un citoyen belge moyen. (...) Par conséquent la part d'immigrés augmente dans les statistiques judiciaires. Avec comme résultat une confirmation des préjugés et même un renforcement de ceux-ci* »⁷⁴. Il démontre, en ce qui concerne plus particulièrement la délinquance des jeunes étrangers, que la plupart des études sur le sujet ont tendance à infirmer les hypothèses véhiculées par la population mais également par le ministre de la Justice J. Gol (PRL). Ainsi, « *une recherche démontre que les jeunes étrangers commettraient moins souvent des délits et moins de délits contre les biens, mais posent plus d'actes agressifs que les jeunes Belges. (...) Plus encore : il y a des indicateurs selon lesquelles au plus longtemps les étrangers résident dans notre pays, au plus ils sont assimilés et au moins leur criminalité se distingue de celle de la population autochtone : en d'autres mots, au plus elle augmente* »⁷⁵.

En ce qui concerne la criminalité des étrangers, le clivage est donc très net entre les prises de position gouvernementales et l'opposition de gauche. Si pour le Gouvernement il ne fait aucun doute que celle-ci est plus élevée que chez les autochtones, cette assertion est démentie par l'opposition qui estime par ailleurs que le Gouvernement cède un peu facilement à la démagogie populiste. Loin de contrecarrer les préjugés existants, il les renforce. La figure du « jeune immigré délinquant mal intégré » est donc déjà présente dans le discours des libéraux mais suscite de vives critiques de la part de l'opposition de gauche qui y voit une manière d'éluder les vrais problèmes, que sont la crise économique et la crise de l'emploi, en pratiquant une politique populiste de « bouc émissaire ».

En matière de sécurité-délinquance, la structuration des débats qui ont lieu dans le champ politique est similaire durant cette période. Notons que cette thématique est, à cette époque, peu abordée dans l'enceinte de la Chambre, surtout du côté du Gouvernement qui, à l'exception de la période qui suit les attentats des CCC et des Tueurs du Brabant où il affirmera vouloir renforcer les services de sécurité, est surtout préoccupé par la sécurité extérieure et le maintien de l'équilibre entre les deux grandes puissances.

La majorité, et surtout les libéraux, estimera pour sa part qu'il « *est d'ailleurs indéniable que la criminalité violente a augmenté de façon inquiétante, ce qui développe chez les citoyens un sentiment croissant d'insécurité* »⁷⁶ (H. Van Wambeke, CVP) ou encore « *chacun s'interroge*

⁷³ *Ibid.*, p. 1817, notre traduction.

⁷⁴ Discussion autour du projet de loi « relatif à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le code de la nationalité belge dit : 'loi Gol' », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1983-1984, séance du 19 mars 1984, p. 2305, notre traduction.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 2306, notre traduction.

⁷⁶ Discussion budget de la Gendarmerie pour l'année budgétaire 1984, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1983-1984, séance du 27 février 1984., p. 1812, notre traduction.

légitimement sur l'escalade rapide de la violence et de l'insécurité »⁷⁷ (J. Militis, PRL). L'augmentation de cette violence serait en partie liée à l'augmentation de la délinquance juvénile : « *Les vols avec effraction se multiplient tandis que les métros, les parkings ou les gares deviennent des endroits incertains qui voient se déchaîner des délinquants qui, souvent, sont des mineurs d'âge entre 13 et 18 ans que les lois sur la protection de la jeunesse laissent à l'abri de poursuites efficaces* »⁷⁸ (G. Mundeleer, PRL). Si « *l'inquiétude générale quant à l'avenir de chacun, le désarroi où est plongé notre jeunesse sont les causes fondamentales de l'insécurité latente où nous vivons* »⁷⁹ (G. Mundeleer, PRL), d'autres facteurs entrent également en ligne de compte : « *Il y a par exemple l'éducation moins stricte dont bénéficie la nouvelle génération, tant à la maison qu'à l'école. (...) Il y a l'abandon partiel de principes, tels l'honnêteté, la politesse, le respect pour le bien d'autrui et l'usage de drogues, qui sans conteste – et tout le monde s'accorde là-dessus – incite à commettre des délits* »⁸⁰ (L. Van de Velde, PVV). Pour y remédier, les libéraux proposent de réformer la loi sur la protection de la jeunesse, jugée trop laxiste : « *Certes, les mesures existantes peuvent être perfectionnées mais, tout en considérant la répression comme un remède ultime, il faut de plus en plus se rendre à cette triste évidence qu'un tel remède ne peut plus raisonnablement être totalement écarté* »⁸¹ (J. Gol, PRL, ministre de la Justice).

Face à cette lecture du phénomène, l'opposition de gauche émet des critiques virulentes. Pour elle, la montée de la délinquance doit être associée au développement du chômage et de la précarité : « *Lorsqu'on peut soustraire un maximum de gens au chômage, c'est également contribuer à la sécurité du pays* »⁸² (R. Collignon, PS). Pour les socialistes, surtout en début de période, le sentiment d'insécurité est lié à l'insécurité d'existence bien plus qu'à la criminalité. Comme l'affirme L. Van den Bossche (SP) : « *Une des causes fondamentales de ce sentiment d'insécurité n'est pas une criminalité soi-disant croissante, mais bien l'insécurité de la position sociale de chaque citoyen dans la société* »⁸³. Progressivement cependant, le discours des socialistes évoluera vers l'idée - généralement répandue dans les autres partis - que le sentiment d'insécurité est bel et bien lié à la criminalité, dont la cause est l'exclusion sociale. Ainsi, pour L. Walry (PS), « *un peuple conscient de ses intérêts et de ses devoirs investit dans sa jeunesse en lui assurant une formation solide. Nous abandonnons cette évidence-là aux Japonais, pour entrer, à reculons, dans la voie du sous-développement et, en tout cas, de la médiocrité la plus crasse. Faut-il encore s'étonner de la drogue, de la délinquance et de la hausse de la criminalité chez les jeunes ?* »⁸⁴. Pour l'opposition donc, la marginalisation accrue de la jeunesse est le reflet du désarroi dans lequel se trouvent les jeunes face à une crise économique qui ne leur permet pas de se projeter dans l'avenir : « *S'interroger sur l'avenir, c'est s'interroger sur la jeunesse. (...) C'est pourquoi, il m'apparaît que le problème de la sécurité, pour l'avenir du moins, doit être posé sans doute en termes de police, sans doute en termes de justice et de sécurité, mais d'abord en termes de relations sociales vis-à-vis d'une jeunesse en voie de marginalisation. (...) Ma conclusion (...) est que le développement de la criminalité ne peut aboutir au renforcement unilatéral des*

⁷⁷ Discussion budget de la Gendarmerie pour l'année budgétaire 1983, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1982-1983, séance du 25 mars 1983, p. 1976.

⁷⁸ Interpellation au ministre de la Justice sur « la sécurité des personnes et des biens », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1981-1982, séance du 31 mars 1982, p. 1281.

⁷⁹ *Idem.*

⁸⁰ Interpellation au ministre de la Justice sur « la lutte contre la criminalité », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1986-1987, séance du 30 octobre 1986, p. 119, notre traduction.

⁸¹ Interpellation sur « la sécurité des personnes et des biens », *op. cit.*, p. 1284.

⁸² Communication gouvernementale du 15 mars 1985, *op. cit.*, séance du 18 mars 1985, p. 2164.

⁸³ *Ibid.*, p. 2152, notre traduction.

⁸⁴ Communication gouvernementale du 23 mai 1986, *op. cit.*, séance du 27 mai 1986, p. 1106.

mécanismes de sécurité (...). Quant au fond du problème, seule une action communautaire (...) peut enrayer le phénomène de délinquance que la crise économique et sociale amplifie »⁸⁵ (G. Coëme, PS).

Pour l'opposition de gauche donc, l'augmentation de la délinquance des jeunes est le résultat de la crise économique. Les jeunes se marginalisent car ils n'ont plus la possibilité de se projeter dans l'avenir. Pour lutter contre ce phénomène, il s'agit de mettre en place une réelle politique communautaire qui s'attaque aux causes profondes de la délinquance, c'est-à-dire qu'il faut développer une politique socio-économique capable d'enrayer la crise économique au lieu de lutter contre ses effets par une répression accrue, comme le proposent les libéraux.

Quant aux remèdes proposés par le Gouvernement, c'est-à-dire renforcer les services de sécurité pour lutter contre la criminalité, l'opposition de gauche a une toute autre lecture de la situation. Pour elle, le discours sur l'augmentation supposée de la criminalité que les ministres de l'Intérieur, de la Défense nationale et de la Justice répètent inlassablement d'année en année, lors des discussions autour de leurs budgets respectifs pour justifier l'augmentation des moyens et des effectifs, ne sert qu'à renforcer les effectifs policiers pour contenir les débordements sociaux auxquels la politique néolibérale et son corollaire, la régression sociale, mènent inévitablement.: « *Est revenu comme leitmotiv tout au long des discussions du Sénat (...) le problème du développement de la violence et de la criminalité. (...) D'aucuns estimeront qu'il serait nécessaire voire indispensable d'augmenter les effectifs, de doter ceux-ci d'un matériel réellement efficace. Mais j'ai souvent le sentiment que ce renforcement est généralement sollicité dans le cadre d'une volonté délibérée d'assurer le maintien de l'ordre contre d'éventuels troubles sociaux et de nous entraîner dans une politique répressive dominée par des projets dits de sécurité. (...) Cette campagne d'insécurité cache à mon avis, des enjeux politiques essentiels car la psychose de la peur entraîne un assentiment de la population pour renforcer les forces de la répression* »⁸⁶ (R. Collignon, PS).

Comme nous le constatons, les lectures en matière d'immigration et de délinquance, bien que relativement peu présentes dans l'enceinte de la Chambre des représentants tout au long des années 80, donnent lieu à des positions antagonistes entre, d'une part, les libéraux et le Gouvernement dont ils font partie, d'autre part, les partis qui composent l'aile gauche de l'opposition.

Les années 90 : Homogénéisation du discours autour d'objets valorisés

Ces prises de position antagonistes disparaîtront au fil des ans. Il est évident que le changement de coalition gouvernementale a ici un rôle à jouer. Désormais, les socialistes gouvernent en partenariat avec les sociaux-chrétiens et ce jusqu'à la fin de la période étudiée. Pourtant, il nous semble qu'à elle seule, elle ne peut expliquer les changements observés dans l'ordre du discours. Nous y reviendrons.

En matière d'immigration, les discours se modifient profondément dès le début des années 90. Plus personne ne nie le fait que la question de l'immigration est une des questions fondamentales de notre temps : « *La manière dont nous voulons vivre avec les immigrés, leurs*

⁸⁵ Interpellation au ministre de la Justice « sur la sécurité des citoyens en Belgique », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1983-1984, séance du 17 novembre 1983, p. 544.

⁸⁶ Discussion budget de la Gendarmerie pour l'année budgétaire 1982, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1982-1983, séance du 17 décembre 1982, pp. 785-786.

enfants et leurs petits-enfants est une question cruciale de cette époque »⁸⁷ (F. Vandembroucke, SP) qu'il va falloir traiter avec sérieux : « *La cohabitation entre les communautés est possible, pour autant que l'on traite le problème de l'immigration avec sérieux, avec responsabilité et avec fermeté* »⁸⁸ (M. Lebrun, PSC). Tous estiment d'ailleurs qu'elle n'a pas été suffisamment prise en considération dans le passé : « *J'avais en effet déclaré à l'époque, et je le confirme une nouvelle fois aujourd'hui, que le but essentiel de la politique des immigrés est de sortir de l'immobilisme et des impasses qui ont marqué cette politique pendant des années et ce, à tous les niveaux de la prise de décisions* »⁸⁹ (W. Martens, CVP, Premier ministre).

Un fait interpelle cependant : tous les partis politiques n'abordent que le problème de l'immigration d'origine musulmane dans les débats consacrés à la politique d'immigration. Ainsi, pour la majorité parlementaire, « *cette problématique résulte essentiellement de la présence, relativement forte et concentrée, d'immigrés émanant de cultures non occidentales, disons de cultures islamiques* »⁹⁰ (J. Van Hecke, CVP). C. Eerdekens (PS) ajoute : « *Autant l'immigration européenne classique ne posait pas de problème, autant l'Islam en pose pour toutes sortes de raisons qui tiennent à l'atavisme. Cette religion n'est effectivement pas une religion de très grande convivialité. (...) Il est vrai que la cohabitation avec les musulmans n'est pas facile. Malgré tout, nous sommes dans un pays qui doit admettre que les religions peuvent cohabiter* »⁹¹. Pour la Volksunie aussi, alors dans la majorité⁹², le problème se résume aux immigrés d'origine musulmane. Elle considère en effet que l'islam est une barrière fondamentale à l'intégration : « *On n'a même pas besoin de 'fondamentalisme' pour exercer une pression sur l'immigré croyant. (...) Le travailleur immigré reste enfermé dans son propre mode culturel, dans une structure rigide, teintée par la religion, qui s'oppose à l'intégration dans le pays d'accueil* »⁹³ (H. Candries). Ces propos sont réitérés, sans surprise, par les libéraux. Ainsi pour J. Pivin (PRL), « *il est important de ne pas faire d'amalgame lorsqu'on parle du problème des immigrés. Mon propos se limitera donc ici aux immigrés 'à problèmes', c'est-à-dire essentiellement la communauté maghrébine* »⁹⁴. Pour E. Beysen (PVV), « *sans vouloir rentrer dans les détails, mais après une analyse correcte des deux cultures, je pense que la différence essentielle se caractérise par le fait que nous, Occidentaux, considérons que la culture doit être au service de l'autonomie, de la liberté de l'individu et de l'initiative privée. La culture islamique par*

⁸⁷ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, Commission de l'Intérieur, C. 22, Chambre, s.o. 1989-1990, le 17 janvier 1990, p. 19, notre traduction.

⁸⁸ Interpellations « sur les émeutes de Forest et de St-Gilles », Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur, C. 88, Chambre, s.o. 1990-1991, le 17 mai 1991, p. 20.

⁸⁹ Interpellations sur « l'absence de véritable politique en matière d'immigration trois mois après le débat parlementaire sur le premier rapport du Commissaire Royal », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1989-1990, séance du 25 avril 1990, p. 2077, p. 2064.

⁹⁰ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, *op. cit.*, p. 11, notre traduction.

⁹¹ *Ibid.*, p. 14.

⁹² Suite aux élections du 13 décembre 1987, une nouvelle coalition gouvernementale monte au pouvoir composée des socialistes, des sociaux-chrétiens et de la Volksunie. Une majorité des deux tiers est en effet requise car le Gouvernement entend entamer une nouvelle phase de la réforme de l'Etat. Le Gouvernement tombera sur un problème communautaire lié à une différence d'interprétation de la nouvelle loi sur les licences d'exportation d'armes de part et d'autre de la frontière linguistique. Suite aux élections du 11 novembre 1991, les socialistes et les sociaux-chrétiens formeront le gouvernement jusqu'à la fin de la période étudiée, c'est-à-dire jusque juin 1999.

⁹³ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, *op. cit.*, p. 57, notre traduction.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 30.

contre prône la prédominance de l'intérêt collectif et des valeurs collectives. Dans la culture islamique c'est le collectif qui prime »⁹⁵.

Seuls les écologistes tiennent cette lecture pour fallacieuse. Ils ne remettent pas en question l'idée que l'islam prône des valeurs qui peuvent être jugées « archaïques » mais ils soulignent que pratiquement toutes les religions peuvent faire l'objet d'une telle remarque : « *Il existe un fondamentalisme hindouiste en Inde, des intégristes juifs en Israël, des traditionalistes chrétiens proches de l'extrême-droite en France, et dans tous ces pays cela pose problème »⁹⁶ (J. Daras, Écolo). Ils estiment dès lors que la seule manière de contrecarrer ce phénomène est de développer une véritable politique d'intégration, de compréhension et d'émancipation : « *A terme, il est effectivement impossible qu'une femme turque ou marocaine s'intègre complètement dans notre société si elle n'a pas la possibilité de sortir de la structure patriarcale stricte. Mais ça, on ne le résout pas en imposant des contraintes qui ne portent que sur les symboles extérieurs de cette culture, comme le voile, par exemple. (...) En d'autres mots, le processus d'intégration (...) est lent (...). Nous ne pouvons d'ailleurs pas oublier notre propre passé. Ce que nous, Occidentaux, considérons maintenant comme des acquis évidents, étaient tout aussi inimaginables il y a une vingtaine d'années. (...) Il y a vingt ans, il était inimaginable que des filles et des garçons aillent nager en même temps »⁹⁷ (M. Vogels, Agalev).**

Afin de répondre aux problèmes que pose la présence d'immigrés d'origine islamique, il s'agit de développer une politique d'intégration. Ainsi, pour le Gouvernement, étant donné que la majorité des immigrés restera en Belgique, « *nous devons consacrer l'attention nécessaire à la cohabitation harmonieuse entre ces groupes importants d'immigrés et notre propre population. Cela exigera du côté des immigrés une adaptation aux principes de base de notre société et à ses conceptions en matière de modernité, d'émancipation et de pluralisme, et cela suppose le respect de notre législation, surtout lorsqu'il s'agit de lois fondamentales ou lorsque l'ordre public est compromis. (...) D'autre part, nous devons témoigner de notre respect pour la diversité culturelle »⁹⁸ (W. Martens, CVP, Premier ministre). Le concept d'intégration implique donc « *un juste équilibre entre droits et devoirs »⁹⁹ mais cette intégration ne sera pas facile à réaliser, selon le Premier ministre : « *Cela demandera un esprit d'ouverture et d'énormes efforts afin de jeter des ponts entre des personnes ayant des traditions historiques, culturelles et religieuses aussi divergentes que celles qui existent en Europe et dans le monde arabe »¹⁰⁰.***

Néanmoins, cette politique d'intégration ne vaut pas pour tous les étrangers. Les députés semblent diviser les immigrés en deux catégories à l'égard desquelles des politiques différentes sont prônées. D'une part, ceux qui sont légalement installés sur le territoire et qui vont y rester : « *Il ne s'agit pas là de jeunes immigrés : la plupart d'entre eux sont nés en Belgique et n'ont qu'une vague idée du pays d'origine de leurs parents. Leur avenir est ici ; ils sont installés durablement chez nous »¹⁰¹ (Y. Mayeur, PS). D'autre part, les étrangers en situation irrégulière sur le territoire : « *La loi de 1974 a arrêté l'immigration. Elle est à la fois**

⁹⁵ *Ibid.*, p. 16, notre traduction.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 40.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 24, notre traduction.

⁹⁸ Interpellations sur « l'absence de politique effective en matière d'immigration », *op. cit.*, p. 653.

⁹⁹ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, *op. cit.*, p. 4.

¹⁰⁰ Interpellations sur « le problème des immigrés et les actions du commissaire royal », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1990-1991, séance du 7 mai 1991, p. 2798.

¹⁰¹ Interpellations « sur les émeutes de Forest et de St-Gilles », Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur, C. 88, Chambre, s.o. 1990-1991, le 17 mai 1991, p. 12.

appliquée et contournée. (...) Elle est contournée de deux façons : par le biais des clandestins et par l'abus de la notion de réfugiés politiques. L'asile politique est une notion trop importante pour ne pas le préserver. Pour cela, il ne faut pas le galvauder et le détourner de son but »¹⁰² (C. Eerdekens, PS). À l'égard de ces derniers, il s'agit de mettre en place une politique musclée : « *Une politique d'expulsion claire doit être menée (...) à l'égard des réfugiés politiques qui contribuent également à l'insécurité de Bruxelles* »¹⁰³ (E. Van Vaerenbergh, Volksunie). Pour les députés, l'intégration des uns passe d'ailleurs par l'expulsion des autres : « *Si vous espérez une politique d'intégration réussie, de grâce, faites en sorte que la population bruxelloise ait dans le même temps le sentiment profond que vous faites des efforts pour limiter l'immigration clandestine* »¹⁰⁴ (A. De Decker, PRL), propos réitérés par les députés de la majorité parlementaire : « *En ce qui concerne les étrangers séjournant de façon légale, il n'y a pas d'alternative à une politique d'inclusion et d'intégration. (...) Il n'y a pas non plus d'alternative aux flux migratoire et d'illégaux qui restent ici. (...) [U]n petit pays comme le nôtre ne peut pas se permettre de vouloir résoudre tous les problèmes du monde entier* »¹⁰⁵ (M. Colla, SP).

Pour certaines forces politiques en présence, les politiques d'intégration ne peuvent pourtant pas s'adresser à tous les immigrés installés légalement sur le territoire. En effet, parmi cette population, certains ne désirent pas s'intégrer. Comme le souligne J. Van Hecke (CVP), « *nous devons être attentifs à ce groupe d'immigrés qui ne veut ou qui ne peut pas s'adapter à notre mode de vie. Nous devons leur offrir la possibilité de retourner dans leur pays d'origine* »¹⁰⁶. Selon la Volksunie, les immigrés qui vivent dans des conditions déplorables en sont d'ailleurs en partie responsables dans le sens où le lien avec le pays d'origine reste trop présent : « *Cela entretient un sentiment de responsabilité extrême à l'égard de ceux qui sont restés au pays et les oblige à faire trop d'économies qui peuvent facilement être exigées au pays. Tout cela pèse sur le train de vie du travailleur immigré et augmente sa dépendance envers la communauté immigrée. Par conséquent, ils se rassemblent, vivent dans des logements dégradés et dans de véritables ghettos* »¹⁰⁷ (H. Candries). Pour la majorité des partis politiques, il est tout aussi évident que le processus d'intégration est un processus à sens unique : c'est aux immigrés à s'intégrer et non aux Belges à s'ouvrir à la diversité culturelle : « *C'est à la population immigrée de s'adapter à nos valeurs et à notre mode de vie, et non l'inverse* »¹⁰⁸ (E. Beysen). Or pour eux, le gouvernement prône une politique en faveur des immigrés et ne prend pas assez en considération la population belge : « *La politique menée a été totalement déséquilibrée en ce sens qu'elle a visé à favoriser les immigrés par leur intégration (...) tout en aggravant le malaise au sein de la population belge en laissant subsister un certain nombre d'abus dus à l'immigration* »¹⁰⁹ (J. Gol, PRL). L'intégration ne pourra d'ailleurs aboutir que si l'on tient compte des sensibilités de la population belge : « *Le but principal de la politique de l'immigration, l'intégration, ne peut se réaliser que lorsque, dans le même temps, on répond aux incontestables sensibilités de notre population* »¹¹⁰ (J. Van Hecke, CVP).

¹⁰² *Ibid.*, p. 18.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 9, notre traduction.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 42.

¹⁰⁵ Déclaration du Gouvernement du 9 mars 1992, *op. cit.*, séance du 10 mars 1992, p. 168, notre traduction.

¹⁰⁶ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, *op. cit.*, p. 16, notre traduction.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 57, notre traduction.

¹⁰⁸ Interpellations sur « l'absence de politique effective en matière d'immigration », *op. cit.*, p. 644.

¹⁰⁹ Interpellations sur « le problème des immigrés et les actions du commissaire royal », *op. cit.*, p. 2791.

¹¹⁰ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, *op. cit.*, p. 11, notre traduction.

La majorité des députés estiment d'ailleurs qu'il y a un lien direct à établir entre la présence massive de jeunes immigrés et l'augmentation de la délinquance et du sentiment d'insécurité. M. Van Peel (CVP) s'exprime en ces termes : « *Nous n'avons aucun intérêt à faire comme si le problème des immigrés n'était qu'un problème social. C'est manifestement aussi un problème de sécurité, si l'on regarde la petite criminalité qui est bien réelle. Nous n'avons aucun intérêt à cacher que le degré de criminalité est plus important, par exemple, chez les jeunes marocains que dans notre propre population. Cela n'est pas une prise de position raciste* »¹¹¹ tandis que pour W. Draps (PRL), « *les problèmes causés par la présence, dans nos grandes villes, de jeunes gens désœuvrés qui errent dans les rues pendant la journée, ne cessent d'augmenter. Ces jeunes, il faut bien le dire, sont souvent des enfants d'immigrés* »¹¹². Vision que le Gouvernement ne dément pas. L. Tobback (SP), alors ministre de l'Intérieur, affirme en effet : « *Je sais que dans des quartiers à forte concentration d'étrangers il y a des problèmes et je n'ai jamais nié qu'à Bruxelles aussi on rencontrait des difficultés avec de jeunes maghrébins* »¹¹³. Ces jeunes à problèmes semblent bien faire partie de ces immigrés qui ne veulent pas s'intégrer : « *L'explosion de violence émanant d'un petit groupe d'allochtones n'était pas une réaction spontanée de protestation faisant suite au coup de feu tiré sur un autre allochtone, mais une action bien concertée et orchestrée par une bande de jeunes dont le but n'est pas de vivre en harmonie et en équilibre avec la population autochtone et qui cherchent la confrontation avec les forces de police qui représentent pour eux, symboliquement, la société dans laquelle ils ne désirent pas s'intégrer* »¹¹⁴ (K. Van Hoorebeke, Volksunie).

Quelques voix timides s'opposent à cette lecture de l'immigration. Mais elles se font de moins en moins nombreuses au fur et à mesure que les années passent. Elles émanent essentiellement des écologistes qui continuent à prôner le même discours sur toute la période analysée, mais sont également issues de certains députés appartenant à d'autres formations politiques, qu'elles soient dans la majorité ou dans l'opposition. Pour eux, le problème des immigrés est avant tout un problème d'inégalités sociales : « *Le problème posé dépasse en fait le simple cas des immigrés et procède de la dualisation de la société urbaine qui génère des tensions entre mieux nantis et jeunes défavorisés* »¹¹⁵ (G. Clerfayt, FDF). De surcroît, la population immigrée est confrontée aussi à des pratiques discriminatoires : « *Enormément de jeunes n'ont pas accès à certaines professions à cause de la couleur de leur peau ou de leur nom* »¹¹⁶ (P. De Crem CVP). C'est pourquoi ils plaident en faveur de l'octroi du droit de vote aux étrangers : « *Nous ne devons pas choisir uniquement pour l'intégration sociale, mais aussi pour l'intégration politique. J'entends par là que les étrangers, leurs enfants et leurs petits enfants doivent bénéficier des mêmes droits et devoirs politiques que les Belges* »¹¹⁷ (F. Vandenbroucke, SP). C'est la seule manière pour « *que les différentes cultures puissent résoudre les problèmes de société en commun accord sans passer par la répression ou*

¹¹¹ Interpellations sur « l'absence de véritable politique en matière d'immigration trois mois après le débat parlementaire sur le premier rapport du Commissaire Royal. », *op. cit.*, p. 2078.

¹¹² Rapport sur la proposition de loi « subordonnant l'octroi d'allocations familiales à la fréquentation effective par l'enfant d'un établissement d'enseignement, d'un centre de formation ou d'un lieu d'apprentissage », doc. 688/2, Chambre, s.o. 1990-1991, le 3 mai 1991, p. 2.

¹¹³ Interpellation au ministre de l'Intérieur, Commission de l'Intérieur, C. 26, Chambre, s.e. 1991-1992, le 22 avril 1992, pp. 36-37, notre traduction.

¹¹⁴ Interpellations « sur les incidents à Anderlecht », *op. cit.*, p. 6977, notre traduction.

¹¹⁵ Interpellations « sur les émeutes de Forest et de St-Gilles », *op. cit.*, p. 24.

¹¹⁶ Interpellations « sur les incidents à Anderlecht », *op. cit.*, p. 6977, notre traduction.

¹¹⁷ Exposé introductif du Premier ministre concernant la politique des immigrés, *op. cit.*, p. 21, notre traduction.

l'utilisation de la force permettant à une culture d'imposer sa vision à l'autre »¹¹⁸ (M. Vogels, Agalev).

Si dans les années 80, les prises de position en matière d'immigration étaient fort contrastées, voire conflictuelles entre libéraux et opposition de gauche, force est de constater que celles-ci s'homogénéisent peu à peu. En tout état de cause, l'immigration devient un problème social important et l'immigration musulmane pose des problèmes d'intégration. Les prises de position se situent maintenant sur un *continuum* entre l'intégration des immigrés désirables (groupe à géométrie variable comme on l'a vu) et l'expulsion des immigrés indésirables (groupe tout aussi variable), l'intégration des uns passant d'ailleurs par l'expulsion des autres.

En ce qui concerne la délinquance et les politiques de sécurité, le constat est identique. Si cette question était peu abordée dans les années 80, elle structure une bonne partie du débat sur la jeunesse dans les années 90. Au-delà du lien, déjà abordé, entre délinquance et immigration, la question de l'insécurité urbaine liée au développement de la « petite » délinquance devient une question importante dans le champ politique. Ici aussi, le discours des députés a tendance à s'homogénéiser considérablement.

« Ce ne sont pas les grands délinquants qui donnent à notre société des raisons de s'inquiéter par le nombre et la fréquence de leurs crimes. Il est beaucoup plus urgent de nous consacrer à la prévention et à la lutte contre la petite délinquance et la délinquance moyenne. Et là ce n'est pas tant la gravité de ces délits qui doivent nous inquiéter, mais bien la fréquence à laquelle ils surviennent »¹¹⁹ (M. Wathelet, PSC, ministre de la Justice). Cette citation, extraite d'une réponse donnée en mai 1993 par le ministre à différentes interpellations suite à l'évasion de la prison de Saint-Gilles de P. Haemers (auteur de nombreux hold-ups perçu comme ennemi public n°1), nous semble situer à merveille le débat. L'intérêt porté à ce que l'on appelle encore la petite criminalité, laquelle serait commise en grande partie par des jeunes, souvent en bandes et essentiellement issus de l'immigration, est en effet manifeste dès le début des années 90.

Pour tous les députés, il est évident que la délinquance des jeunes augmente et que c'est un phénomène typiquement urbain à l'origine d'un sentiment d'insécurité croissant. Ces propos du ministre de la Justice sont caractéristiques : *« Dans certains milieux, urbains en particulier, certaines bandes de jeunes, bien organisées, créent une panique importante et difficilement maîtrisable chez les adultes et les personnes plus âgées. (...) Elles se sentent victimes potentielles d'une délinquance grave pour laquelle il faut une réaction visible de la société »¹²⁰ (M. Wathelet, PSC) ; ou encore, « suite à l'augmentation de la délinquance juvénile – vandalisme, vols, agressions ... – et l'agacement de la population des grandes villes face à l'augmentation du nombre de délits commis par de jeunes délinquants »¹²¹ (T. Merckx-Van Goey, CVP). Pour l'opposition aussi, la délinquance des mineurs augmente, entraînant un sentiment d'insécurité : « Il existe une montée de la délinquance juvénile qui s'accompagne bien évidemment d'une montée du sentiment d'insécurité pour les citoyens »¹²² (M.-L. Stengers, PRL).*

¹¹⁸ Interpellations « sur les émeutes de Forest et de St-Gilles », *op. cit.*, p. 12, notre traduction.

¹¹⁹ Interpellations « sur l'évasion de grands criminels de la prison de St-Gilles », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1992-1993, séance du 11 mai 1993, p. 2311, notre traduction.

¹²⁰ Discussion autour du projet de loi « modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1992-1993, séance du 28 janvier 1993, p. 866.

¹²¹ *Ibid.*, p. 861, notre traduction.

¹²² *Ibid.*, pp. 509-510.

La question qui se pose est de savoir comment combattre l'insécurité urbaine. Le débat de mars 1994 relatif à « l'évaluation intérimaire du contrat avec le citoyen » nous paraît à ce sujet intéressant. Non seulement la majorité des formations politiques y prend part mais, de plus, les prises de position à l'égard de cette problématique sont divergentes. Elles n'illustrent pas, à notre avis, un clivage majorité-opposition sur l'interprétation de l'insécurité, même si la majorité parlementaire soutient la politique gouvernementale tandis que l'opposition la critique. Les prises de position des députés se situent plutôt sur un *continuum* entre ceux qui estiment que le sentiment d'insécurité, à l'origine du contrat avec le citoyen, trouve ses racines dans l'insécurité d'existence et ceux qui l'estiment lié à l'augmentation de la criminalité. Les premiers ne nient pas que la criminalité augmente mais ils estiment que pour la combattre, il s'agit de s'attaquer aux causes du problème.

Ainsi, pour M. Vogels (Agalev), le Gouvernement pose mal la question de l'insécurité : « *Vous n'avez jamais parlé d'un contrat d'emploi avec le citoyen. Plus d'un million de chômeurs sont laissés à leur triste sort. (...) En outre, l'absence de perspectives est exacerbée chez les jeunes* »¹²³. Or, il ne faut pas s'étonner que si rien n'est fait pour remédier à la situation des jeunes, « *ils s'arrangeront finalement eux-mêmes pour se faire entendre. Non seulement la contestation augmentera, mais également la criminalité et la consommation de drogues* »¹²⁴ (M. Vogels, Agalev). La Volksunie se situe dans une perspective similaire : « *La peur de perdre son emploi, de ne plus avoir droit à une pension, etc., augmente. Ce qui pèse le plus reste toutefois l'angoisse face à l'avenir* »¹²⁵ (H. Lauwers). Pour Y. Mayeur (PS) également, si l'on veut lutter contre le sentiment d'insécurité, il s'agit « *par exemple aussi de tout faire pour sauvegarder notre système de sécurité sociale, seul garant de la paix sociale, de la sécurité dans la ville, et donc de la démocratie* »¹²⁶.

Quant aux autres intervenants, ils concentrent plutôt leurs interventions sur l'évaluation des politiques de sécurité reprises dans le contrat avec le citoyen. Si pour la majorité parlementaire, les efforts fournis par le Gouvernement en la matière sont positifs, pour l'opposition elles laissent à désirer. Ainsi pour L. Peeters (SP) : « *Globalement nous évaluons positivement les efforts fournis (...). Cela inclut essentiellement les mesures prises en matière de sécurité, de maîtrise de l'immigration et de renouveau politique. La ligne de force était de diminuer le sentiment d'insécurité dans la population* »¹²⁷. Pour P. Dewael (VLD) par contre, « *comment un citoyen peut-il se sentir plus en sécurité lorsqu'on lui dit, d'une part, qu'il y aura de plus en plus de gendarmes et de policiers dans les rues, alors que par ailleurs la Justice décide soit de ne pas poursuivre, soit de classer le dossier sans suite et, dans certains cas, libère les auteurs de manière anticipée ?* »¹²⁸.

Nous voyons donc que le problème de l'insécurité est une question centrale pour les différents députés. Ils l'interprètent néanmoins différemment. Pour certains, essentiellement les écologistes mais aussi, dans une moindre mesure, pour la Volksunie et le PS, il résulte surtout d'une insécurité d'existence liée au problème de l'emploi et du peu de perspectives d'avenir ouvertes, surtout pour les jeunes. Cette insécurité d'existence peut toutefois mener à la

¹²³ Interpellations au Premier ministre J.-L. Dehaene (CVP), *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1993-1994, séance du 31 mars 1994, p. 1449, notre traduction.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 1450, notre traduction.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 1459, notre traduction.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 1455.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 1457, notre traduction.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 1447, notre traduction.

délinquance si aucune solution n'y est trouvée. Pour les autres formations politiques, l'insécurité se lit en termes d'augmentation de la délinquance ; c'est dès lors au niveau des politiques de sécurité qu'il faut agir pour la combattre.

Quelques années plus tard, la seconde lecture semble partagée par tous. Ainsi pour la Volksunie : « *De toute façon, nous insistons pour qu'il y ait plus de policiers dans la rue, entre autres en les libérant d'une série de tâches, non pas pour qu'ils soient plus répressifs, mais pour apporter un sentiment de sécurité aux citoyens. (...) En ce sens il est important qu'on punisse plus fermement la petite délinquance, le vandalisme, le vol à la tire sur des personnes âgées, commis souvent par des jeunes, qui peu après avoir été arrêtés, circulent librement dans la rue sans avoir été sanctionnés. Voilà pourquoi nous sommes partisans des procédures accélérées et des sanctions immédiates* »¹²⁹ (K. Van Hoorebeke). O. Deleuze (Ecolo) s'exprimera, quant à lui, en ces termes : « *Il y a le fait social. D'abord, un ras-le-bol général des habitants face à la violence quotidienne et à l'insécurité qu'elle engendre. Cette violence quotidienne est évidemment inadmissible et rend la vie en ville impossible* »¹³⁰. Pour V. Decroly (Écolo), « *en matière de criminalité urbaine, nous soutenons également l'option avancée par le ministre, consistant à étendre les mesures de nature sociale et préventive, les mesures répressives devant constituer le recours ultime* »¹³¹. Il est néanmoins difficile de percevoir les mesures préventives et sociales auxquelles V. Decroly fait allusion car la majorité des débats sur les mesures envisagées pour lutter contre la délinquance urbaine se situent clairement dans une optique répressive. En effet, tout au long des années 90, un ensemble de dispositifs sont créés et de réformes législatives introduites qui visent à un durcissement des politiques de sécurité.

En matière de politiques de sécurité, les prises de position en présence dans l'enceinte de la Chambre des représentants se situent donc sur un *continuum* entre prévention et répression. Peu de députés cependant semblent estimer qu'il s'agit de privilégier la prévention. En tout état de cause, elle ne semble pas suffire à elle seule. Ainsi, pour Y. Mayeur (PS), « *la sécurité est aussi un droit (...) la poursuite et le renforcement des actions de prévention restent plus que jamais indispensables. Toutefois, cela ne suffit plus, hélas pour combattre la violence urbaine* »¹³².

Quant aux jeunes délinquants, ils sont de plus en plus perçus comme étant responsables de leurs actes. Abordant la réforme de la loi relative à la protection de la jeunesse, R. Landuyt (SP) estime « *que la philosophie de la loi du 8 avril 1965 est dépassée. (...) Nous ne pouvons pas continuer à les [les jeunes] infantiliser, mais nous devons oser les mettre face à leurs responsabilités. (...) Nous sommes d'accord avec un droit pénal pour jeunes, ne fut-ce que parce que c'est un langage plus clair* »¹³³. Pour le ministre de la Justice M. Wathelet (PSC) en effet, « *nous ne pouvons pas à la fois reconnaître qu'on fait de plus en plus de choses de plus en plus jeunes, y compris les plus graves, les plus belles ou les plus louables, (...), et en même temps ne pas être conscients que de plus en plus de jeunes délinquants doivent pouvoir*

¹²⁹ Discussion autour du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1998, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1997-1998, séance du 17 décembre 1997, p. 7378, notre traduction.

¹³⁰ Interpellations « sur les incidents à Anderlecht », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1996-1997, séance du 13 novembre 1997, p. 6980.

¹³¹ Discussion autour du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1999, *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1998-1999, séance du 17 décembre 1998, p. 10596.

¹³² Déclaration gouvernementale du 9 mars 1992, *Ann. parl.*, Chambre, s.e. 1991-1992, séance du 10 mars 1992, p. 192.

¹³³ Discussion autour du projet de loi « modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse », *Ann. parl.*, Chambre, s.o. 1992-1993, séance du 28 janvier 1993, p. 865, notre traduction.

mesurer l'ampleur de leurs actes »¹³⁴. Octroyer des droits revient donc à assumer des devoirs. Les prises de position des différents députés se situent alors sur un *continuum* entre ceux qui défendent les droits et ceux qui accentuent les devoirs. Les écologistes sont enclins à défendre une réforme qui octroie des garanties juridiques supplémentaires : « *La mise en place de garanties de procédure complémentaires ; (...) l'étendue du droit de faire appel à tous les mineurs qui font l'objet de mesures prises par le juge (...); (...) la limitation dans le temps des mesures provisoires ; (...) l'instauration d'une limite d'âge inférieure pour le placement en institution publique (...); (...) l'application de critères objectifs pour le placement en milieu fermé* »¹³⁵ (M. Vogels, Agalev) tandis que pour les libéraux, « *le mécanisme actuel du dessaisissement ne nous paraît pas le plus adéquat. Nous souhaitons que ce mécanisme soit inversé afin que les mineurs, auteurs de délits graves, soient amenés d'abord devant les juridictions ordinaires s'ils ont plus de 16 ans, pour un crime ou un délit, et s'ils ont plus de 15 ans, pour un crime ou un délit commis volontairement avec violences physiques* »¹³⁶ (M.-L. Stengers, PRL).

Comme nous l'avons constaté dans cette partie, les prises de position de la majorité des formations politiques en matière d'immigration et de délinquance ne sont pas diamétralement opposées à celles prônées par le Vlaams Blok. Au contraire, au fil des années elles s'en rapprochent de plus en plus. En ce qui concerne ces deux matières, le Vlaams Blok interpelle régulièrement le Gouvernement sur ces questions. Il insuffle ainsi de nouveaux objets dans l'enceinte de la Chambre dont d'autres formations politiques vont se saisir pour asseoir leur propre point de vue. Ainsi, au début des années 90, il est le seul parti à interpellier sur le terrorisme islamiste en des termes bien particuliers. A la fin des années 90, plusieurs autres partis s'inquiètent, si pas du terrorisme islamiste, du moins de la montée d'un fondamentalisme islamique. En matière de délinquance et d'immigration, il assume les positions les plus extrêmes sur l'échiquier politique, mais les autres partis diffèrent de degrés, non de contenus dans leurs interventions. Ainsi, en matière d'immigration, il n'y a pas de « bons immigrés » pour lui. Tous doivent être expulsés. Pour les libéraux, les sociaux-chrétiens et la Volksunie, les immigrés qui ont la volonté de s'intégrer peuvent rester. Les autres doivent être expulsés. Pour les socialistes, ceux qui séjournent légalement sur le territoire doivent s'intégrer. Les illégaux doivent être expulsés. Seuls les écologistes estiment que la politique en matière d'expulsion (des illégaux) est arbitraire. Les prises de position se situent donc sur un continuum entre intégration et expulsion où Vlaams Blok et écologistes se retrouvent dos à dos.

Le Vlaams Blok apparaît donc comme un nouvel agent, au sens de P. Bourdieu. De plus en plus influent, cette force politique transforme l'état du champ politique, modifie la structuration de l'espace des positions, fait reconnaître de nouvelles questions comme « pertinentes » et introduit de nouveaux principes de vision et de division du monde. Comme le souligne P. Bourdieu en parlant du Front National français : « *Le Front National est par exemple devenu un agent du champ politique dans la mesure où il a peu à peu imposé à tous les autres porte-parole politiques, institutionnels ou individuels, la référence sinon au FN lui-même, du moins aux problèmes que le FN est censé essayer d'imposer dans le champ politique. La présence du FN a substitué à l'opposition entre les riches et les pauvres l'opposition des nationaux et des étrangers* »¹³⁷.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 866.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 860.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 510.

¹³⁷ P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, PUL, 2000, pp. 61-62.

Mais pourquoi acquiert-il autant d'importance ? Il nous semble que la métamorphose du champ politique sur les vingt ans analysés permet d'éclairer cette question. C'est ce que nous allons tenter d'éclaircir dans la partie suivante.

4. La métamorphose de la Chambre des représentants ou le Vlaams Blok dans une société composée d'individus responsables

Schématiquement, deux manières distinctes de structurer le débat politique se dégagent de l'analyse. Elles correspondent grosso modo à un découpage temporel : les années 80 et les années 90. Si cette structuration différenciée s'apparente à un changement de *nomos*¹³⁸ en termes bourdieusiens, à un changement d'a-priori historique¹³⁹ en termes foucauldien, on pourrait également y voir un changement de référentiel¹⁴⁰ tel que défini par B. Jobert et P. Muller ou un « Third Order Change »¹⁴¹ tel que décrit par P. Hall.

Nous nous proposons de procéder en deux temps. Premièrement, il s'agit de mettre en avant la structuration différentielle du champ politique. Nous verrons que le Vlaams Blok cadre parfaitement dans le nouvel agencement. Si à notre sens il a contribué à renouveler la structuration du champ politique, l'argumentaire inverse est tout aussi défendable, c'est-à-dire que la nouvelle structuration du champ politique lui a donné une légitimité politique qu'il n'avait pas auparavant. C'est l'éternelle histoire de l'œuf et de la poule. Deuxièmement, nous tenterons de comprendre pourquoi il y a eu changement en se référant explicitement aux rapports de force structurant le champ politique.

¹³⁸ *Nomos* vient du verbe *némo* qui signifie opérer une division, un partage, une « di-vision » comme dit P. Bourdieu, c'est-à-dire le fait de privilégier certains aspects du réel et d'en ignorer d'autres. Le *nomos*, c'est le fondement historique du champ, son propre point de vue sur le monde, son inconscient épistémologique. Un changement de *nomos* équivaut en quelque sorte au changement de paradigme décrit par T.S. Kuhn.

¹³⁹ L'a priori historique c'est en fait l'épistémè. Mais alors que l'épistémè renvoie spécifiquement au domaine des « figures épistémologiques », des sciences, l'a priori historique renvoie à n'importe quel discours pourvu qu'il soit « sérieux ». En fait, pour M. Foucault, il existe des règles qui régissent la manière de penser le réel, de distinguer le vrai du faux, de construire un savoir. Ces règles évoluent dans le temps et forment ce qu'il appelle « l'épistémè » d'une époque, l'inconscient positif. « *Par épistémè, on entend, en fait, l'ensemble des relations pouvant unir, à une époque donnée, les pratiques discursives qui donnent lieu à des figures épistémologiques, à des sciences, éventuellement à des systèmes formalisés* » (M. Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 250).

¹⁴⁰ Le référentiel d'une politique publique correspond en quelque sorte à la vision du monde qu'elle défend. Il articule quatre niveaux de perception du monde : celui des valeurs (le bien et le mal) ; celui des normes (principes d'action des valeurs) qui définissent l'écart entre ce qui est perçu et ce qui est souhaité ; les algorithmes qui sont des relations causales exprimant une théorie de l'action (ex : si on relâche les délinquants trop vite, ils développent un sentiment d'impunité) ; celui des images qui sont les vecteurs implicites de valeurs, de normes, d'algorithmes et qui font sens sans devoir passer par un long développement intellectuel (ex : le chômeur profiteur, le jeune immigré délinquant). Voyez, entre autres, B. Jobert et P. Muller, *Politiques publiques et corporatisme*, Paris, PUF, 1987 ; P. Muller, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2006, (6^{ème} édition).

¹⁴¹ P. Hall associe les changements de troisième ordre à des changements radicaux, des changements paradigmatiques des politiques à l'instar des révolutions scientifiques et des changements paradigmatiques théorisés par T.S. Kuhn dans le domaine des sciences. Voyez P.A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State. The Case of Economic Policymaking in Britain », *Comparative Politics*, vol. 25, n°3, 1993, pp.275-296.

Du conflit au consensus

Dans les années 80, les débats se structurent autour de visions et divisions de la réalité sociale clairement antagonistes. Quelle que soit la thématique envisagée (violence, immigration, stratégie de l'emploi, politique de l'éducation), le discours politique se structure de la même manière. C'est un discours homogène sur toute la période. Chacun reste sur ses positions. Celles-ci se lisent essentiellement en termes de « lutte des classes », la majorité des partis défendant les intérêts de classes sociales en lutte. Ceci n'a rien d'étonnant puisque, comme le soulignent L. Boltanski et E. Chiapello, les classes sociales ont en quelque sorte fondé la société depuis la fin de la seconde guerre mondiale : « *En parlant de société, on s'accordait, au moins tacitement, de façon très générale dans les décennies précédentes, pour désigner un État-nation dont les clivages principaux étaient constitués par des divisions en classes sociales* »¹⁴². Cette lecture est nettement privilégiée dans l'opposition, à l'exception des écologistes¹⁴³. Or, selon l'opposition de gauche, le Gouvernement, qui est censé apaiser les tensions entre les groupes sociaux constitués, les exacerbe en prenant clairement position en faveur du patronat. Il épouse les thèses libérales et rompt en quelque sorte avec la tradition de l'État social tel que défini par R. Castel. Pour cet auteur, « *l'État social (...) commence sa carrière lorsque les notables cessent de dominer sans partage et lorsque le peuple échoue à résoudre la question sociale pour son propre compte. Un espace de médiation s'ouvre qui donne un sens nouveau au 'social' : non plus dissoudre les conflits d'intérêts par le management moral ni subvertir la société par la violence révolutionnaire, mais négocier des compromis entre des positions différentes (...). La lenteur de sa promotion, marquée d'avancées timides et de lourds piétinements, prouve bien que le conflit est au centre de sa dynamique. (...) L'État social, à la fois, suppose l'antagonisme de classes et le contourne* »¹⁴⁴. Cette lecture en termes de classes sociales antagonistes qui structure l'essentiel des débats politiques durant les années 80, va petit à petit céder la place à une toute autre lecture.

Tout au long des années 90, on voit progressivement apparaître un nouveau principe de structuration du débat, c'est-à-dire une autre manière de lire la réalité, de la catégoriser et d'agir sur elle. Les débats ne se structurent plus autour de classes sociales constituées, en conflit pour la sauvegarde de leurs intérêts. Les députés projettent une image de la société composée d'individus ayant des droits et des devoirs et sujets à des risques « sociaux ». Dans ces conditions, l'action étatique se modifie profondément. Le rôle de l'État n'est plus d'apaiser les tensions entre classes sociales et d'assurer l'intérêt général, mais d'inciter, voire de contraindre, les individus à s'adapter aux changements sociaux. Les politiques publiques reposent désormais sur les individus en tant que porteurs de droits, de devoirs (donc de responsabilité) mais aussi de risques. Comme l'affirme P. Rosanvallon, « *ce ne sont plus des identités collectives qu'il faut décrire mais des parcours individuels* »¹⁴⁵, montrant par là-même à quel point les sciences sociales, et en particulier la sociologie, ont participé à la déconstruction des classes sociales. Les politiques publiques prennent alors appui sur

¹⁴² L. Boltanski et E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p. 376.

¹⁴³ En effet, les écologistes, tout en dénonçant les mêmes travers que les socialistes et communistes (dualisation de la société, politique particulièrement favorable au monde des entreprises et aux groupes financiers, etc.), ne défendent cependant pas le même projet de société. Ils revendiquent plutôt une société plus humaine, plus respectueuse des « valeurs de l'homme » et de la diversité culturelle, bref une philosophie fort marquée par les « droits de l'homme ».

¹⁴⁴ R. Castel, *La métamorphose de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, pp. 268-269. Sur le rôle de l'État comme arbitre du conflit social, voyez également L. Boltanski et E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, pp. 376-377.

¹⁴⁵ P. Rosanvallon, *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil, 1995, p. 209.

l'individu en tant qu'il est libre, responsable de ses choix mais aussi des risques liés aux événements de son parcours. « *Finally, ce que profilent les politiques (...), c'est l'idéal d'une société qui n'est pas faite d'autre chose que de l'ensemble des transactions entre des individus, libres, responsables et indépendants, et qui devront apprendre à se passer de quelque chose qu'ils auraient en commun avec les autres* »¹⁴⁶.

Au sein de la Chambre des représentants, les débats s'organisent, comme on l'a vu pour les thématiques de l'immigration et de la délinquance, autour de binômes : le binôme prévention/répression, le binôme droit/devoir, le binôme intégration/exclusion. Les prises de position des différents agents se situent sur un *continuum* allant d'un pôle à l'autre. Tant le Vlaams Blok que les écologistes s'inscrivent parfaitement dans cette nouvelle structuration du débat politique, prenant position aux extrêmes des deux pôles. Ainsi les écologistes se montrent enclins à défendre les pôles prévention/droit/intégration, tandis que le Vlaams Blok défend avec vigueur les pôles répression/devoir/exclusion. Selon H. Kitschelt en effet, « *in a structural perspective, the New Right constitutes the mirror image and opposite political pole of a New Left. (...) The structural change of society that has made possible the rise of the extreme Right is the transition to a postindustrial economy in which citizens' political preferences and salient demands differs from those that prevailed in the Keynesian Welfare State* »¹⁴⁷.

Une structuration différente des rapports de force au sein de la Chambre

Sans conteste, c'est la tendance « de droite » (répression/droit/exclusion) qui domine largement la scène politique. En effet, même si les écologistes augmentent leur représentation politique de façon tout aussi considérable que le Vlaams Blok, leur discours devient paradoxalement de plus en plus minoritaire au sein de la Chambre. Se situant clairement à gauche de l'échiquier politique, ils deviendront dans les années 90, les seuls à tenir un discours d'opposition différent puisque les socialistes sont alors dans le Gouvernement. De ce fait, ils se retrouvent relativement isolés. De plus, ils s'accordent sur certains principes de l'action gouvernementale même s'ils défendent un autre point de vue. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la délinquance, personne ne conteste son augmentation, même si des divergences de point de vue subsistent quant à son origine et à la manière de la traiter. Tout le monde s'accorde également à reconnaître que la délinquance des jeunes, tant annoncée dans la première période, est devenue une réalité et qu'il s'agit d'y remédier, ce problème social important étant à l'origine d'un sentiment d'insécurité croissant. Et personne ne remet plus en question que les immigrés - comme groupe social particulier, et non plus comme sous-groupe de l'ensemble plus vaste des travailleurs - souffrent d'un problème d'intégration, même si cette notion recouvre des réalités diverses chez les intervenants.

Passer d'une lecture caractérisée par des groupes sociaux en lutte à une lecture caractérisée par des individus porteurs de droits et de devoirs et pouvant représenter des risques que l'État se doit de gérer au mieux reflète une vision très libérale du social¹⁴⁸ (la responsabilité

¹⁴⁶ M. Autès, « Vers de nouvelles régulations politiques de la question sociale », *Déviance et Société*, vol. 26, n° 2, 2002, pp. 183-193, p. 193.

¹⁴⁷ H. Kitschelt, *The Radical Right in Western Europe ; a Comparative Analysis*, Michigan, The University of Michigan Press, 1997, p. 2.

¹⁴⁸ Plusieurs auteurs mettent en évidence que la majorité des pays occidentaux ont progressivement épousé le référentiel « néo-libéral » et la Belgique n'y fait évidemment pas exception. Voyez en ce sens, entre autres, P. Muller, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2006, (6^{ème} édition) ; P.A. Hall, « Policy Paradigms, Social

individuelle, le désinvestissement de l'État de certaines sphères d'intervention, son recentrage sur ses fonctions régaliennes de justice et de sécurité, la flexibilité de l'action sociale « sur mesure ». Le jeu entre une opposition qui critique et une majorité qui soutient semble perturbé. En fait, le discours libéral va progressivement imprégner un nombre important de positions. Non seulement il devient largement dominant dans l'opposition, mais il trouve également de dignes représentants dans la majorité et ce, surtout du côté des sociaux-chrétiens flamands. Si l'opposition critique, c'est essentiellement parce qu'elle estime que l'action gouvernementale ne va pas assez loin. C'est une des raisons pour lesquelles le discours qui défend les pôles répression/devoir/exclusion devient prédominant au sein de la Chambre. Le gouvernement s'en inspire volontiers dans ses réponses aux différentes interpellations et questions des députés, souvent de droite, voire d'extrême droite. Par ailleurs, la différence entre ce que prônent ces derniers et ce que met en œuvre le gouvernement est plus une question de degré que de contenu, ce qui dans une logique de *continuum* relève de l'évidence.

En ce qui concerne le Vlaams Blok, il est à noter que son orientation économique privilégiée apparaît par excellence libérale. Ainsi, lorsqu'en 1988, les socialistes reviennent au pouvoir, ce parti affirme : « *On dirait bien qu'après plus de six ans d'efforts, nous allons denouveau vers une politique qui va dilapider les maigres résultats obtenus. La nouvelle coalition a pour unique but de s'attaquer aux symptômes de la crise et répond ainsi aux exigences d'un certain nombre de groupes de pression tels les syndicats* »¹⁴⁹ (F. Dewinter). Il prône, entre autres, de démanteler les syndicats et les mutuelles qui « s'en mettent plein les poches », de mettre fin à la déresponsabilisation ambiante entretenue par un Etat social trop protecteur. Il s'agit de mettre fin à « *la mentalité du 'tout est permis' qui triomphe dans les cercles culturels, pédagogiques et politiques et qui est à l'origine de la perte de responsabilité et de cohésion sociale chez les jeunes et les citoyens* »¹⁵⁰ (F. De Man). Pour le Vlaams Blok, l'État a trop investi dans les tâches sociales et ne s'est pas assez préoccupé d'autres missions, pourtant essentielles, telles que la sécurité et la justice.

Ainsi, si le Vlaams Blok cadre parfaitement dans la nouvelle structuration du champ politique épousant une des positions extrêmes (en termes de *continuum*) de l'échiquier politique (répression/devoir/exclusion) et s'accommodant très bien d'une vision libérale du social (individus porteurs de droits et de devoirs), la question de savoir pourquoi les deux thématiques privilégiées de l'extrême-droite, l'immigration et la délinquance, prennent autant d'importance dans les débats parlementaires, nous semble plus difficile à éclairer, sauf à admettre, ce qui est vrai, qu'il s'agit là de deux questions importantes aux yeux des libéraux. N'empêche, ceux-ci, à eux-seuls, ne sont pas parvenus à inscrire durablement ces objets à l'agenda politique dans les décennies antérieures.

Conclusion

Ayant, nous semble-t-il, montré comment le discours du Vlaams Blok est petit à petit devenu un discours pris au sérieux dans l'enceinte parlementaire et ayant tenté de comprendre

Learning, and the State. The Case of Economic Policymaking in Britain », *Comparative Politics*, vol. 25, n°3, 1993, pp.275-296 ; B. Jobert, « Introduction. Le retour du politique », in Jobert, B. (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 9-20.

¹⁴⁹ Déclaration gouvernementale du 10 mai 1988, *Ann. parl.*, Chambre, s.e. 1988, séance du 14 mai 1988, pp. 396-397, notre traduction.

¹⁵⁰ Déclaration gouvernementale du 28 juin 1995, *Ann. parl.*, Chambre, s.e. 1995, séance du 30 juin 1995, p. 139, notre traduction.

pourquoi, il nous semble devoir conclure cette contribution par un certain nombre de pistes de réflexion qui nous amènent à resituer l'analyse du discours politique (objet de cet article) dans un ensemble plus vaste qu'est l'espace social et de son évolution. Ces conclusions n'en sont donc pas, du moins pas au sens traditionnellement attribué à ce terme.

Les objets délinquance et immigration apparaissent à partir du moment où les partis d'extrême-droite, et essentiellement le Vlaams Blok, prennent une importance quantitative réelle sur l'échiquier politique. Tous les partis interprètent la montée de l'extrême droite comme un signal émis par la population qui a perdu confiance dans les institutions et leurs représentants. Il s'agit donc de redonner une légitimité à l'intervention gouvernementale en se préoccupant des thèmes prioritaires portés par les nouveaux partis (la sécurité, la délinquance et l'immigration) et en développant une nouvelle justification de l'intervention étatique. L'inscription de ces thèmes à l'agenda politique peut cependant aussi se comprendre à la lumière du discours de l'opposition dans la première période. Ceux-ci estimaient en effet que la politique gouvernementale à orientation néo-libérale allait créer précarité, exclusion et, à termes, marginalité et délinquance. Les partis au pouvoir dans la deuxième période ne font alors que gérer les problèmes annoncés avec fracas dans la première période. Par contre, la manière dont ils s'emploient à gérer ces problèmes diffère fondamentalement de ce qu'ils préconisaient dans la première période.

Il est en effet évident que l'Etat a délaissé son rôle de pilotage de l'économie ne pouvant plus mener une politique économique interventionniste. Tout au plus peut-il promouvoir une politique qui favorise la croissance économique en créant un climat de confiance pour les entreprises et gérer les conséquences de la régression sociale que cette politique entraîne. Cette régression se décline sous deux formes : l'augmentation de l'insécurité sociale et l'augmentation de l'insécurité civile pour reprendre des termes de R. Castel¹⁵¹. Pour cet auteur, « *tout se passe comme si aujourd'hui, l'État jouait l'essentiel de sa crédibilité sur sa capacité à la [l'insécurité civile] combattre* »¹⁵². Ainsi, les pouvoirs publics renoncent à préserver les individus de l'insécurité d'existence où les plonge la dérégulation néo-libérale – ce nouveau visage du capitalisme qui ne semble plus avoir d'adversaire structuré – et se contentent de les protéger contre l'insécurité civile y trouvant un nouveau principe de légitimation.

Mais l'insécurité civile, c'est-à-dire la délinquance, semble être l'attribut de certains quartiers et leurs habitants : les quartiers à haut taux d'immigrés musulmans. Et il faut bien constater que le discours des députés penche de plus en plus vers une criminalisation accrue de l'immigration. Les discours sur les illégaux, sur les émeutes urbaines, sur la délinquance des jeunes immigrés, sur le terrorisme islamiste en témoignent. Les tenants des pôles intégration/prévention sont de plus en plus minoritaires dans le débat. Néanmoins, quel que soit le type de discours, c'est l'étranger qui est visé. Et c'est là une division de la réalité sociale qui acquiert de plus en plus de légitimité. Pourtant, dans la première période, l'immigré était considéré comme un travailleur et, à ce titre, il bénéficiait d'une représentation parlementaire au travers des partis qui défendaient les intérêts des travailleurs. Faute d'emploi et faute de parti affichant un intérêt pour la protection des salariés, il ne lui reste plus qu'à être consacré dans son altérité. Et puisque le manque de travail ne lui permet plus, ou encore

¹⁵¹ Pour cet auteur, l'insécurité sociale est cette incapacité que les individus ont à maîtriser le présent et à anticiper positivement l'avenir. Ce que l'État social avait été capable d'assurer à ses membres, c'est l'accès à la propriété sociale. Quant à l'insécurité civile, il s'agit pour cet auteur essentiellement de la délinquance. R. Castel, *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil, 2003.

¹⁵² R. Castel, *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil, 2003, p. 56.

moins bien qu'auparavant, d'appartenir (au sens de se sentir appartenir mais surtout d'être représenté comme tel par autrui) à une classe de travailleurs, d'ailleurs elle-même complètement en perte de repères, la manière de se voir et d'être vu ne semble plus être perçue qu'en rapport avec ce principe d'altérité. L'intégration de l'immigré, auparavant mesurée à l'aune de sa participation à la sphère de production¹⁵³, se mesure maintenant bien plus en termes d'intégration des modes de vie, de la « culture » du pays d'accueil. Or, en se basant sur la théorie de N. Elias (1965) des relations entre groupes établis et groupes outsiders¹⁵⁴, A. Rea et M. Tripier soutiennent le fait « *que la problématique dite de l'intégration ne se rapporte pas seulement à l'incorporation par les nouveaux venus de standards culturels du pays d'installation, mais davantage à la capacité de ce dernier à leur reconnaître une place légitime comme citoyens d'abord, comme nationaux ensuite* »¹⁵⁵. Comme nous l'avons vu, sur la scène politique, peu de députés estiment que l'intégration est un processus à double sens. Mais surtout, certains députés, et ils deviennent de plus en plus nombreux sur la scène politique, estiment que celle-ci est irréalisable pour certains immigrés, qui culturellement trop éloignés, ne désirent pas s'intégrer et qu'il s'agit, non pas de les intégrer, mais de les exclure. Toujours est-il que les politiques répressives, d'exclusion semblent bien plus présentes que les politiques d'intégration. Ces politiques visent particulièrement la population d'origine musulmane qui, dans le discours des députés, est souvent associée aux différents types de criminalité, allant du terrorisme à la petite délinquance, en passant par le grand banditisme. Si des liens sont établis entre ces types de criminalité (par exemple, les émeutes urbaines sont infiltrées par des fondamentalistes ou elles ont pour but de récupérer un territoire pour y faire régner ses propres lois), ceux-ci reposent sur l'appartenance à la « communauté musulmane » et sur le refus supposé d'appartenance à la « communauté belge ». Les immigrés musulmans ne peuvent cependant pas être en dehors de la société. Ils en font nécessairement partie, même s'ils y occupent une place particulière, une place dominée. Comme le soulignent A. Rea et M. Tripier, « *la culture dite 'd'origine', traitée par les dominants comme une 'seconde nature', fonctionne comme substitut 'politiquement correct' du racisme. Le dominant labellise les groupes dominés, par exemple : les Arabes, les Africains, les musulmans* »¹⁵⁶. Or, sur la scène politique, les dominés ne sont plus représentés, qu'ils soient immigrés ou non.

Jusque dans les années 80, la scène politique « représentait » des groupes sociaux constitués en conflit les uns avec les autres. Or aujourd'hui, elle « représente » des individus et non plus des groupes. Dans ce contexte, et pour reprendre une terminologie bourdieusienne, les dominés, c'est-à-dire les jeunes, les immigrés, de surcroît déscolarisés et sans emploi, ne sont pas représentés – objectivement parlant – sur la scène politique. Ils ne le sont pas plus que les « exclus », comme on appelle les chômeurs, les travailleurs à statut précaire, les minimexés, les toxicomanes, les illégaux, les sans-abri, les prostitués, les gitans. Si certains partis

¹⁵³ En ce sens A. Rea et M. Tripier soulignent que les droits acquis par les immigrés l'ont été en grande partie par l'intermédiaire du travail ; A. Rea et M. Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, éd. La Découverte, 2003.

¹⁵⁴ L'étude de N. Elias et J.L. Scotson porte sur la lutte entre les établis et les outsiders dans une petite ville anglaise composée de trois quartiers distincts. Ces auteurs démontrent que c'est entre les deux quartiers ouvriers, l'un composé d'ouvriers installés de longue date, l'autre d'ouvriers récemment arrivés, et qui ne se distinguent par ailleurs aucunement du point de vue des données sociologiques (race, statut socio-économique, âge, etc.), que se construit un système de hiérarchisation traduisant un racisme sans race. La mobilisation de discours d'infériorisation semble d'autant plus forte que les différences entre établis et outsiders sont plus faibles et que les outsiders prétendent à une égalité de traitement : « *Quand l'Etat national se dirige vers le stade de l'intégration, les tensions, d'ordinaire, se renforcent.* », N. Elias, *Norbert Elias par lui-même*, Paris, Fayard 1991, p. 157.

¹⁵⁵ A. Rea et M. Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, éd. La Découverte, 2003, p. 83.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 84.

semblent se soucier du sort de tous ces individus exclus (les écologistes, les socialistes et certains sociaux-chrétiens), tandis que d'autres estiment qu'ils sont seuls responsables de cet état (les libéraux, le Vlaams Blok, la Volksunie, certains sociaux-chrétiens), la dimension conflictuelle fait pourtant totalement défaut à l'expression de leur intérêt. Mais quoi de plus normal dans une société composée d'individus « responsables » ?